



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8570^e séance

Mercredi 10 juillet 2019, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Meza-Cuadra	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Sithole
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Hunter
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Renforcement de la coopération triangulaire

Lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/538)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Renforcement de la coopération triangulaire

Lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/538)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bangladesh, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Pakistan, du Rwanda et de l'Uruguay à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui sont appelées à faire un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix; le général de corps d'armée Dennis Gyllensporre, commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali; et M^{me} Alexandra Novosseloff, consultante indépendante et associée principale de recherche non résidente au Centre Brian Urquhart sur les opérations de paix de l'International Peace Institute de New York.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/538, qui contient le texte d'une lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de débattre des moyens de renforcer, d'affiner et de redynamiser notre approche du dialogue et de la coopération triangulaires entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat.

Nous avons parcouru un long chemin depuis 2001, lorsque le Conseil de sécurité, à la suite du rapport Brahimi du Groupe d'étude sur les opérations de paix

des Nations Unies (voir S/2000/809), a appelé à améliorer les relations entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat « afin de créer un climat de confiance réciproque, de partenariat et de coopération » (S/PRST/2011/17).

Une coopération triangulaire solide est essentielle au renforcement des opérations de maintien de la paix. Elle est d'autant plus pertinente aujourd'hui que l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général vise à promouvoir des solutions collectives pour relever les défis auxquels sont confrontés les soldats de la paix. L'action commune du Conseil de sécurité, des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et du Secrétariat, ainsi que d'autres parties prenantes, sera essentielle à la poursuite des progrès.

Cela s'applique à de nombreux domaines du maintien de la paix. L'amélioration de la sécurité de nos soldats de la paix en fait partie. Alors que nous œuvrons en permanence à la mise en œuvre du plan d'action sur la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, cette coopération solide nous permet de mieux identifier les lacunes et de trouver des solutions aux problèmes auxquels nos soldats de la paix sont confrontés sur le terrain.

Ces avantages s'appliquent également à nos efforts en matière de performance, pour lesquels la mobilisation des membres du Conseil est considérable. Alors que nous travaillons en priorité à la mise en œuvre de la résolution 2436 (2018), adoptée en septembre dernier sous la présidence des États-Unis, la mobilisation continue des membres du Conseil, ainsi que des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, sera cruciale pour réaliser des progrès durables. C'est le cas, par exemple, du système complet d'évaluation de la performance. Alors que nous continuons de le déployer et de le mettre en œuvre dans un nombre croissant de nos missions, nous avons besoin des réactions, de l'appui et de la participation du Conseil de sécurité et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, pour que ce système d'évaluation puisse répondre au mieux aux besoins et être extrêmement efficace et utile pour tous. Dans de nombreux domaines essentiels à la performance, tels que la formation, l'état d'esprit ou le matériel, une approche triangulaire peut donner de bons résultats. Des mécanismes tels que le mécanisme de coordination souple et le projet de partenariat triangulaire sont, dans une certaine mesure, des manifestations concrètes de l'esprit de coopération triangulaire.

Les mandats peuvent également tirer grandement profit des points de vue et de l'expérience des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police présents sur le terrain, afin de les rendre mieux ciblés, mieux adaptés et plus réalistes. Ce ne sont là que quelques domaines parmi tant d'autres dans lesquels la coopération triangulaire est essentielle à l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Il existe aujourd'hui un certain nombre de mécanismes pour faciliter les échanges entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat. Il s'agit notamment des consultations officielles et informelles du Conseil avec ces pays, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix et le Comité d'état-major. En dehors du Conseil, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale est bien entendu un important forum de discussion auquel participent les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

La Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui a été approuvée par tous les membres du Conseil de sécurité, nous appelle tous à honorer les engagements intergouvernementaux pris en matière de coopération triangulaire. Alors que les États Membres décident d'assumer le rôle de défenseurs de l'Action pour le maintien de la paix, leur diversité et leurs efforts communs illustreront une nouvelle fois la pertinence de la coopération triangulaire dans chacune des questions thématiques de l'Action pour le maintien de la paix.

La séance d'aujourd'hui arrive donc à point nommé, notamment parce que la troisième Conférence des chefs d'état-major des Nations Unies, qui se tiendra demain à l'ONU, représente une nouvelle occasion cruciale de réaliser la coopération triangulaire, en tant qu'elle rassemble les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, aux échelons les plus élevés de leurs forces en tenue, pour qu'ils se consultent entre eux et avec le Secrétariat.

(l'orateur poursuit en français)

Étant donné la pertinence de la coopération triangulaire pour l'efficacité des opérations de maintien de la paix, comme je viens de le décrire, je souhaite offrir quelques réflexions sur la façon dont nous pouvons travailler ensemble, de manière collaborative, pour renforcer cette coopération triangulaire. Je souhaite

offrir quelques réflexions sur la façon dont nous pouvons travailler ensemble, de manière collaborative, pour renforcer cette coopération triangulaire. En s'appuyant sur les atouts, points forts et contributions de chacun, nous pouvons travailler ensemble à faire en sorte que cette coopération puisse pleinement réaliser son potentiel.

En premier lieu, le Secrétariat reste prêt à apporter tout son soutien à tout système plus institutionnalisé d'échanges formels et informels entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents, évidemment dans le respect du mandat de chacun. De tels échanges peuvent être utiles tout au long du cycle de vie de la mission : au moment des renouvellements de mandat bien entendu, mais aussi à tout moment où la mission rencontre des défis ou problèmes particuliers, ou à la suite des examens stratégiques. De telles rencontres doivent encourager un dialogue franc, ouvert et interactif entre les partenaires de ce dialogue triangulaire. Ce dialogue est le plus efficace quand il combine à la fois des rencontres formelles et informelles. Je pense à cet égard à la pratique développée par la Nouvelle-Zélande lors de son mandat au Conseil de sécurité, où un membre du Conseil a organisé des consultations informelles et interactives avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, consultations qui se sont avérées utiles et appréciées. Afin de contribuer au succès de ce type de rencontres, mon département continuera à participer activement à ces consultations, à travailler avec tous les interlocuteurs et à partager son expertise de fond dans les préparations et dans la conduite de ces consultations.

Je souhaiterais également encourager les États Membres à continuer de renforcer la coopération triangulaire à travers la tenue de réunions du Conseil portant sur les sujets transversaux relatifs au maintien de la paix, à l'image de la présente séance. De telles rencontres sont utiles car elles permettent d'affiner notre approche et notre compréhension communes des défis actuels et des actions prioritaires à conduire, contribuant ainsi à renforcer le maintien de la paix. Je pense, par exemple, au débat organisé en mai dernier par la présidence indonésienne du Conseil de sécurité sur la formation et le renforcement des capacités (voir S/PV.8521), qui a permis d'approfondir notre analyse commune de ce sujet essentiel pour nos opérations. Je pense aussi aux visites du Conseil dans nos missions, qui fournissent des occasions significatives d'échanger avec les Casques bleus et les fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et aussi de constater et d'évaluer les progrès dans

la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et son impact concret sur le terrain.

Je pense également aux activités du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, et voudrais à cet égard rendre hommage à l'action de la Côte d'Ivoire à sa tête depuis un an et demi. Sous son impulsion, le Groupe de travail a organisé des échanges très utiles sur des sujets centraux, comme la place des femmes dans le maintien de la paix, la protection des civils ou encore la relation avec les États hôtes, pour n'en nommer que quelques-uns. En tant qu'ancien État hôte lui-même, fournisseur de contingents et membre du Conseil de sécurité, la Côte d'Ivoire apporte une perspective unique au Conseil de sécurité. Plus généralement, je souhaiterais souligner le rôle pivot des membres du Conseil qui sont également fournisseurs de contingents ou de personnel de police – et il y en a beaucoup ici, y compris le pays que vous représentez, Monsieur le Président. Ces États Membres se trouvent naturellement à la croisée et au cœur de la coopération triangulaire, et peuvent donc jouer un rôle essentiel pour l'animer à travers ce type de réunions ou de visites.

(l'orateur reprend en anglais)

J'encourage aussi les représentants à envisager d'élargir ponctuellement la coopération triangulaire le cas échéant, pour garantir une bonne mise en œuvre du mandat. La Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix comprend des engagements à

« renforcer la collaboration et la planification entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations et dispositifs internationaux, régionaux et sous-régionaux pertinents »

ainsi qu'à

« examiner les possibilités d'une nouvelle collaboration directe entre les gouvernements hôtes et le Conseil ».

Dans de nombreux contextes, les missions de maintien de la paix peuvent tirer avantage d'une collaboration plus soutenue entre le Conseil de sécurité et le gouvernement hôte. Et comme le Conseil ne le sait que trop bien, les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales sont de plus en plus essentiels pour l'efficacité du maintien de la paix.

Pour les opérations de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, nous voyons déjà en fait une forme de coopération quadrilatérale entre le Conseil

de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Secrétariat de l'ONU et l'Union africaine, notamment le Conseil de paix et de sécurité et la Commission. Les réunions du Conseil de sécurité consacrées à la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales sont particulièrement utiles en ce qu'elles favorisent une analyse commune des situations et une réflexion conjointe sur les initiatives ou les actions à entreprendre. Les récents débats publics organisés sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine – tel le dernier en date organisé en février 2019 par la Guinée équatoriale sur l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes d'ici à 2020 » (voir S/PV.8456) – ont été très utiles pour montrer comment ce partenariat peut aider à relever les défis actuels.

Enfin, pour ce qui est du Secrétariat, nous nous félicitons de l'engagement actif des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police durant nos réunions, ainsi que de l'utilité d'un dialogue plus constructif entre ces derniers et le Conseil de sécurité. Nous nous engageons à continuer nos efforts pour tenir les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police régulièrement informés et leur communiquer en temps opportun les informations relatives aux faits survenus sur le terrain et aux incidents de sécurité critiques, par exemple. Mon département est également prêt à leur fournir des renseignements utiles, notamment sur les difficultés en cours, des analyses du conflit et des évaluations des risques, ainsi qu'à discuter des options possibles en ce qui concerne le mandat avant qu'une opération soit autorisée ou prorogée.

J'attends avec intérêt d'entendre aujourd'hui les suggestions de nos partenaires parmi les États Membres sur les autres manières de renforcer cette coopération, y compris du point de vue du Secrétariat. Nous restons attachés à œuvrer de concert avec chacun ici, membres du Conseil de sécurité ou pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, pour faire en sorte que ces mécanismes de coopération triangulaire soient robustes et dynamiques. Dans l'esprit de l'initiative Action pour le maintien de la paix, nous nous réjouissons à la perspective d'une coopération triangulaire renforcée, qui contribuera à la réaffirmation de notre engagement collectif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général de corps d'armée Gyllensporre.

Le général Gyllensporre (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que d'avoir l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité pour donner le point de vue d'un commandant de force sur l'interaction entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Pour ancrer mon propos, je voudrais tout d'abord évoquer la situation sur le terrain. Mais bien entendu, sachant que le Conseil a délibéré tout récemment sur le Mali et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) (voir S/PV.8568), je serai très bref.

Nos forces sont déployées pour aider les parties signataires à mettre en œuvre, dans le nord du Mali, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et notamment surveiller l'accord de cessez-le-feu. Notre deuxième priorité consiste à améliorer les conditions de sécurité dans la région du centre du pays, où nous consacrons nos efforts à protéger les civils visés par tout un ensemble de menaces qui se traduisent par des attaques fréquentes et violentes contre les femmes et les enfants. Cette situation a aussi pour conséquence que notre personnel est menacé. En effet, nous sommes directement visés par des attaques complexes contre nos bases, ainsi que par des attentats au moyen d'engins explosifs improvisés contre nos convois logistiques. Hélas, de nombreux soldats de la paix ont perdu la vie dans cet effort.

Il s'agit en fait d'une situation très complexe et extrêmement difficile, qui dépasse de loin mon expérience précédente en Afghanistan, par exemple, et va bien au-delà de ce qu'on entend par maintien de la paix traditionnel. Mais les choses sont ainsi, et il nous faut trouver des modes de fonctionnement différents et nouveaux afin de mettre en œuvre le mandat. La Force doit se montrer plus souple et plus imprévisible, réagir plus rapidement, être plus mobile et utiliser les règles d'engagement dans toute la plénitude de leur expression. Des mesures ont été prises en ce sens. Au cours de la dernière période considérée, la cadence des opérations a augmenté de plus de 100%. Surtout, nous sommes en train de faire évoluer l'état d'esprit des soldats de la paix pour qu'ils soient à la fois plus entreprenants, plus souples et plus énergiques.

Dans le contexte d'un maintien de la paix exigeant, on peut raisonnablement penser que tous les acteurs associés aux efforts de l'ONU vont être mis à l'épreuve et que les arrangements en matière de coopération seront par conséquent de plus en plus importants.

À mon avis, cela requiert une coopération et des mécanismes de concertation renforcés entre le terrain et le Siège. Je crois comprendre que cette idée est aussi reprise dans l'initiative Action pour le maintien de la paix, présentée par le Secrétaire général, et dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour ce qui est de la coopération triangulaire, je voudrais évoquer tout particulièrement les pays fournisseurs de contingents. Il est important pour la mission que le Secrétariat et les États Membres continuent d'appuyer les pays fournisseurs de contingents dès le départ, notamment au moyen de la formation avant le déploiement, puis ensuite de la formation en cours de mission, ainsi qu'au moyen du matériel nécessaire et de la formation à son maniement. Cela est particulièrement important pour les contingents qui sont déployés dans des missions à haut risque, comme au Mali. Il est indispensable de définir des objectifs et des normes clairs à l'intention de nos fournisseurs traditionnels de contingents et de personnel de police qui correspondent aux attentes de l'ONU, et d'accroître l'aide à la formation, à la fois avant et pendant le déploiement. Ces exigences doivent être adaptées pour refléter l'évolution de la situation en matière de sécurité sur le terrain ainsi que les changements dans les profils opérationnels.

Le Conseil n'est pas sans savoir que, pour certains pays fournisseurs de contingents, le coût humain est plus élevé que pour d'autres. C'est à ces pays qu'il faut donner la priorité en ce qui concerne les formations, les contributions en matériel et autres types de mesures de soutien. La protection des forces consiste également à laisser aux commandants, dans la mesure du possible, la liberté d'action, par exemple en réduisant au minimum le nombre de réserves et en leur donnant l'entière possibilité de déployer et d'employer toutes les forces de la Mission pour faire avancer l'exécution du mandat, sans aucune contrainte nationale – ou du moins avec des contraintes minimales.

Je voudrais à présent faire la lumière sur ce que nous faisons à la Mission et au sein de la force à cet égard. En tant que commandant de force, j'entretiens un dialogue et des contacts étroits avec les pays fournisseurs de contingents, par l'intermédiaire de leurs hauts représentants nationaux, afin de leur fournir des informations, de recueillir les opinions des pays fournisseurs, de les guider et d'instaurer la confiance entre eux. Pour moi, ce dialogue est une tribune importante pour échanger des points de vue et communiquer mes priorités.

Deuxièmement, j'apprécie les échanges et le dialogue avec les représentants des nations lorsqu'ils nous rendent visite au Mali ou lorsqu'ils ont l'occasion de prendre langue avec les chefs d'état-major, comme dans le cadre de la réunion qui se tient cette semaine ici, à New York. C'est l'occasion de tendre la main et d'entretenir le dialogue, et cela nous permet, à nous comme aux capitales, d'échanger des commentaires francs.

Troisièmement, je rends compte au Secrétariat des insuffisances et difficultés que rencontrent les pays fournisseurs de contingents. J'illustre également les bons exemples, le leadership de qualité et la robustesse dont font preuve certains pays fournisseurs, afin de broser, à l'intention du Secrétariat, le tableau le plus complet possible de ce que nous vivons sur le terrain.

Qu'il me soit permis de formuler quelques recommandations finales. Pour moi, la stratégie est un mélange équilibré et mûrement réfléchi d'objectifs, de voies et de moyens. Le mandat donné par le Conseil de sécurité définit les buts et les objectifs qui nous sont assignés. Notre mode de fonctionnement est codifié et publié dans un concept militaire fourni par le Secrétariat. Les ressources et moyens sont, bien entendu, assurés par les pays fournisseurs de contingents. Ce sont ces unités qui, en définitive, s'acquitteront de la mission. Il est clair qu'une coopération étroite au sein de ce triangle est essentielle pour créer les conditions d'une mise en œuvre efficace de notre mandat, en particulier dans les missions exigeantes qui présentent des défis en matière de sécurité.

En tant que commandant de force, je peux contribuer à faire en sorte – et je compte sur le fait – que le triangle comprenne aussi bien que possible la situation au sein de la Mission et que les pays fournisseurs de contingents transmettent directement à leurs capitales des informations franches et pertinentes. Je me félicite des possibilités de poursuivre le dialogue, et j'encourage les capitales à planifier des visites sur le terrain afin de mieux comprendre ce à quoi leurs unités sont confrontées dans l'environnement dans lequel elles opèrent.

Pour que nous puissions répondre aux attentes élevées qui existent, les pays fournisseurs de contingents doivent respecter leur mandat, les règles d'engagement, l'ensemble des politiques et manuels de l'ONU, ainsi que les états des besoins par unité, les mémorandums d'accord, et j'en passe. Voilà l'hypothèse sur laquelle nous basons notre planification lorsque nous accueillons des unités sur le terrain. L'ONU doit continuer de renforcer

et de réviser ses mécanismes d'évaluation des unités et garantir l'application du principe de responsabilité.

Pour terminer, je voudrais dire toute ma gratitude aux États Membres qui ont contribué ou contribuent actuellement à la MINUSMA en fournissant des contingents ou des officiers d'état-major. C'est un honneur et un privilège que de servir à la tête de la force militaire de la MINUSMA.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le général Gyllensporre de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Novosseloff.

M^{me} Novosseloff : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier sincèrement de l'invitation que vous m'avez faite de venir m'exprimer aujourd'hui devant le Conseil de sécurité qui est l'objet de mes recherches en relations internationales depuis plus de 20 ans. Le Conseil m'a invitée pour parler d'un sujet, la coopération triangulaire, qui peut paraître technique au premier abord, mais qui ne l'est évidemment pas.

La coopération triangulaire est au carrefour de tout ce que fait le Conseil de sécurité quand il décide, quand il crée une opération de maintien de la paix, quand il demande un certain nombre de réformes au Secrétariat, quand il évalue l'action des Casques bleus sur le terrain, ou quand il envisage de réduire voire de fermer une mission : à chacune de ces étapes, le Conseil de sécurité se doit d'engager, d'une manière ou d'une autre, un dialogue avec le Secrétariat et les contributeurs de troupes et de police. Et ce dialogue doit, je le crois, aujourd'hui, être renforcé. Il devrait même constituer une sorte de principe de base au sein d'une organisation où ceux qui mandatent, ceux qui paient et ceux qui contribuent en effectifs ne sont pas les mêmes.

C'est la résolution 1353 (2001), du 13 juin 2001, qui pose les bases de la coopération triangulaire en adoptant une déclaration de principes et en proposant un certain nombre d'options pour organiser cette coopération. Elle chargea d'ailleurs le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, créé peu de temps auparavant, de s'investir dans ce domaine. Le Conseil soulignait dans cette résolution que ses consultations avec le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents devaient renforcer sa capacité de prendre rapidement les décisions appropriées et efficaces dans l'exercice de ses responsabilités. Au cœur de cette résolution se niche, en effet, le débat sur l'efficacité des opérations de maintien de la paix en termes de

capacités et de soutien adaptés, de ressources humaines et financières suffisantes, d'appui à la formation des divers personnels, du développement de l'information et de l'analyse permettant d'alimenter une planification régulière – éléments qui sont tous au cœur du débat que l'ONU a depuis un an dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Depuis l'adoption de la résolution 1353 (2001), tous les documents de référence appelant à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, de la « Capstone Doctrine » – la doctrine fondamentale – au rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446), en passant par l'initiative Horizons nouveaux, ont mentionné le nécessaire renforcement de la coopération triangulaire. Diverses initiatives ont été prises, mais aucune n'a encore abouti à un processus régulier et systématique permettant d'institutionnaliser cette pratique, d'établir un cadre, comme l'a réclamé le rapport du Groupe indépendant, et d'instaurer des consultations interactives qui auraient un véritable impact sur la mise en œuvre des mandats. C'est aujourd'hui ce cadre qui doit être défini de manière précise afin que cette interaction devienne une pratique régulière du Conseil et ne dépende plus des initiatives des uns ou des autres. Je souhaiterais ici faire quelques propositions concrètes, à même de permettre de remplir cet objectif en trouvant un équilibre entre les dimensions formelle et informelle de ces réunions, où chaque protagoniste – le Conseil de sécurité, les contributeurs et le Secrétariat – pourra gagner la confiance lui permettant de parler des sujets qui fâchent.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Les consultations triangulaires doivent prendre la forme de réunions privées régulières entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les principaux pays fournisseurs. Elles doivent faire intervenir les principaux fournisseurs de contingents et de personnel de police propres à la mission considérée, car ce sont eux qui prennent les plus gros risques sur le terrain. Dix pourrait être considéré comme le nombre idéal de pays fournisseurs de contingents et de personnels de police à réunir pour avoir un débat ciblé. Une certaine souplesse serait bien sûr nécessaire pour ajuster le nombre exact de participants, mais ces réunions ne doivent pas se transformer en un forum de plus où personne n'est prêt à parler ouvertement et de manière informelle des vrais problèmes.

Ces réunions doivent être informelles pour faciliter un dialogue constructif. Il n'y aurait donc pas lieu d'en publier un compte rendu. Le but serait de faire en sorte que les vues et préoccupations exprimées par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police soient prises en compte par le porte-plume et qu'elles aient donc une incidence sur la manière dont un mandat est conçu. Mais cela n'empiéterait pas sur les prérogatives décisionnelles du Conseil. Ces consultations devraient avoir lieu avant le renouvellement du mandat d'une mission, avant et après que le Secrétariat effectue un examen stratégique majeur, et lorsqu'une grande crise liée à une mission se produit. Ces consultations pourraient se tenir au début du processus lancé par le rédacteur en vue de la prorogation d'un mandat et immédiatement après la publication de la copie préliminaire du rapport du Secrétaire général et sa transmission aux principaux pays fournisseurs. Toutes les parties prenantes devraient disposer de suffisamment de temps pour pouvoir assister à ces réunions, avec des éléments d'information et des observations utiles.

Ces consultations triangulaires devraient se tenir au niveau des experts, avec la participation d'experts politiques et militaires, vu qu'elles sont fondamentalement d'ordre politique et militaire. Toutefois, cela n'empêche pas que ces réunions pourraient se tenir parfois à un niveau un plus élevé, lorsque les enjeux sont plus importants, pour que des décisions soient effectivement prises. En outre, comme le suggérait déjà la résolution 1353 (2001), ces réunions pourraient être étayées par un débat parallèle et informel d'ordre purement militaire au sein du Comité d'état-major, auquel pourraient être invités les principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police qui ne sont pas membres du Conseil.

En résumé, ce qu'il faut, c'est une réunion triangulaire informelle de par sa nature, mais figurant dans le programme de travail du Conseil, sous un format limité, convoquée par le rédacteur et organisée en coordination avec la présidence du Conseil.

En ce moment où le Conseil de sécurité adopte des décisions portant sur des opérations menées dans des contextes de plus en plus complexes et dangereux et demande aux principaux pays fournisseurs de prendre de plus en plus de risques dans un contexte de restrictions budgétaires, il est tout à fait légitime que ces pays demandent à avoir leur mot à dire sur les processus d'élaboration des mandats et de planification des missions du Conseil de sécurité. Dans un contexte aussi

difficile, l'ONU ne peut plus reporter les discussions triangulaires et permettre que l'écart entre le Conseil et les pays fournisseurs continue de se creuser ou que les tensions continuent de s'intensifier.

L'objectif de la coopération triangulaire doit être de parvenir à une compréhension commune des défis et d'assumer collectivement la responsabilité d'améliorer l'efficacité de ces opérations et de renforcer l'appui dont elles bénéficient sur les plans politique, militaire et financier. Chaque sommet du triangle a un rôle important à jouer dans cette entreprise commune, grâce à un dialogue véritable et ponctuel, qui doit être engagé dès le début du processus. Comme je l'écrivais en 2015, la coopération triangulaire est une réforme qui ne coûte rien et qui améliore plutôt le rapport coût-efficacité des opérations de maintien de la paix.

(l'oratrice reprend en français)

Dans ce contexte, l'idée n'est pas d'alourdir encore l'ordre du jour du Conseil de sécurité, d'ajouter une énième réunion où le déclaratoire remplacerait l'opérationnel. L'idée serait de systématiser l'informel, de faire de ces échanges un passage obligé et utile de la négociation d'un mandat. Pour cela, ces réunions doivent aussi être prises au sérieux par tous, que chacun y participe dans un esprit constructif, avec les éléments d'information utiles à leur examen. Ceci nécessitera bien entendu un certain nombre d'ajustements, en termes de circulation de l'information entre les contingents sur le terrain et leur capitale, puis leur Mission permanente à New York. Ceci pourra aussi nécessiter l'instauration de dialogues stratégiques entre capitales dans lesquels les questions relatives aux opérations de maintien de la paix devront être mieux traitées.

Il s'agit aujourd'hui de renverser la tendance et de saisir le nouvel élan que nous offre la séance d'aujourd'hui pour mettre en œuvre un mécanisme de consultations triangulaires qui est dans l'intérêt de tous, et ce pour trois raisons essentielles.

Premièrement, une réelle coopération triangulaire permettrait de rapprocher le Conseil de sécurité des considérations de terrain. Il n'est évidemment pas dans l'intérêt du Conseil d'élaborer des mandats qui ne seraient pas appliqués sur le terrain ou qui seraient appliqués avec réticence par les contributeurs. Ceci serait la porte ouverte à tous les cas de désobéissance, restrictions d'emploi des moyens et autres inactions qui mettent à mal la réputation des Casques bleus. Les processus de négociation du Conseil doivent mieux se

nourrir des réalités du terrain, et la coopération triangulaire doit en constituer un moyen.

Deuxièmement, un tel dialogue participe aussi de l'unité du Conseil, vitale à ces opérations. Les batailles politiques menées ici et là ne font qu'affaiblir ces opérations. Au contraire, mieux se comprendre permet d'accroître le sentiment d'appartenance à un même projet.

Enfin, par une meilleure information de tous, un tel dialogue doit aider à construire un meilleur consensus autour de la façon de mener ces opérations de maintien de la paix et de mieux en définir un cadre opérationnel réaliste et réalisable. Bref, d'élaborer sans le dire une doctrine d'emploi adaptée à la spécificité de ces opérations comme à l'évolution de leur environnement.

Pour conclure, si le maintien de la paix est un partenariat, la coopération triangulaire doit en constituer l'un des moyens privilégiés et elle en serait d'autant renforcée si le fardeau du maintien de la paix était mieux partagé. Elle ne résoudra pas tous les problèmes, loin de là, mais aidera, j'en suis persuadée, à une meilleure gestion collective, multilatérale, des défis de ces opérations. Le débat d'aujourd'hui permettra, je l'espère, d'enclencher enfin l'institutionnalisation souple et informelle de cette coopération triangulaire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Novosseloff de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Au nom de l'Afrique du Sud, de la Guinée équatoriale et de la Côte d'Ivoire, ci-après dénommées les A3, je voudrais remercier la République du Pérou d'avoir organisé ce débat sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays contributeurs de troupes et de police. Je voudrais également remercier en leur nom, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix; le commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le général de corps d'armée Dennis Gyllensporre, et M^{me} Alexandra Novosseloff, qui représente le Centre Brian Urquhart sur les opérations de paix de l'International Peace Institute de New York.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont l'un des symboles les plus connus

de la solidarité mondiale en faveur de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police jouent un rôle capital par le truchement de services de femmes et d'hommes qui s'engagent à servir dans des environnements dangereux pour assurer la sécurité de certaines des personnes les plus vulnérables dans le monde.

Notre débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion de mener une réflexion sur la coordination, la collaboration et la coopération des personnes chargées de la définition des mandats, de la planification, de la gestion et de l'exécution des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La promotion d'une coopération triangulaire efficace entre le Conseil de sécurité, en tant qu'organe chargé d'octroyer des mandats aux missions de paix, le Secrétariat, en tant qu'organe chargé de la planification et de la gestion de ces missions, et surtout, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, en tant que pays qui exécutent ces mandats, demeure l'une des priorités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale (Comité des 34) et le Conseil de sécurité sont saisis de la question depuis plusieurs années, comme en témoignent les nombreuses décisions et/ou recommandations qui ont été prises en vue de garantir une coopération efficace. Il convient de mentionner notamment la résolution 1353 (2001), les rapports des sessions de fond du Comité des 34, dont certaines ont été consacrées à la coopération triangulaire, le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) et tout récemment, la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

(l'orateur reprend en français)

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable préconisent également l'élaboration de politiques de coopération triangulaire, où il est reconnu que les défis mondiaux doivent être traités au moyen d'une approche régionale et globale, reposant sur les notions de partenariat effectif, d'entrepreneuriat commun et d'exécution collective.

Toutefois, en dépit de ces évolutions positives, il reste encore des défis à relever en vue de rendre la

coopération triangulaire optimale et efficace. Ces dernières années, l'intérêt pour le renforcement de la coopération triangulaire s'est accru, compte tenu de la nature complexe des conflits et des défis auxquels se heurtent les soldats de la paix, notamment les armes non conventionnelles, les attaques asymétriques, ainsi que la transnationalisation et la transrégionalisation des conflits.

Comme mentionné par les intervenants, en particulier le commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la situation au Mali et au Sahel est symptomatique de la complexité des opérations de maintien de la paix de nos jours. Cette nouvelle dynamique de conflit expose de plus en plus les soldats de la paix à des attaques, les obligeant à renforcer des aspects tels que le commandement et le contrôle, l'utilisation d'armes, l'acquisition d'équipements appropriés, l'amélioration des capacités et de la formation, la sécurité des forces de maintien de la paix et la génération de forces stratégiques. La nature des mandats que nous adoptons revêt donc une importance capitale pour tous les acteurs du maintien de la paix.

À cet égard, il convient de reconnaître l'importance des consultations et de la pleine implication des pays fournisseurs de contingents, ainsi que des comités de coordination de la paix, pendant la durée des opérations de maintien de la paix, y compris lors de l'élaboration des mandats des missions de maintien de la paix. La participation significative des pays fournisseurs de contingents garantira la primauté des points de vue des personnes qui servent sur le terrain dans la prise de décisions concernant les opérations de maintien de la paix.

(l'orateur poursuit en anglais)

Comme suite à ce que j'ai dit, en réponse aux questions posées dans la note de cadrage (S/2019/538, annexe), les trois membres africains du Conseil font les suggestions suivantes.

Premièrement, la résolution 1353 (2001) est toujours d'actualité, et toutes les décisions qui y ont été prises doivent être appliquées en conséquence.

Deuxièmement, les mesures sur le renforcement de la coopération triangulaire énoncées dans le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur sa session de fond de 2018 (voir A/72/19) doivent être examinées favorablement.

Troisièmement, la coopération triangulaire exige des procédures de travail et des processus décisionnels transparents, prévisibles et inclusifs. Cela renforcera la confiance entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour ce qui est d'améliorer l'exécution des mandats et de contribuer à un fonctionnement plus efficace et plus rationnel des missions de maintien de la paix dans la réalisation de nos objectifs respectifs.

Quatrièmement, il est impératif de tenir plus régulièrement des réunions tripartites sur des questions de fond. À cet égard, il faut rendre les réunions actuelles entre les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police plus productives en donnant aux trois parties prenantes la possibilité de contribuer à l'efficacité des missions de maintien de la paix. Les points de vue des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent donc être respectés et pris en compte.

Cinquièmement enfin, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix pourrait également jouer un rôle de suivi et d'évaluation pour donner suite aux engagements pris par le Conseil de sécurité concernant la coopération triangulaire dans ses résolutions antérieures sur les opérations de maintien de la paix.

(l'orateur reprend en français)

Nous manquerions à notre devoir si nous ne soulignons pas l'importance du partenariat et de la coopération politique et opérationnelle avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Ces partenariats peuvent contribuer à renforcer la coopération triangulaire dans des situations qui méritent différents niveaux de coordination.

Je voudrais donc, au nom des trois membres africains du Conseil, insister sur la nécessité d'accroître la prévisibilité, la durabilité et la flexibilité du financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité, grâce aux contributions mises en recouvrement des États Membres de l'ONU, et au cas par cas.

Par ailleurs, une coopération triangulaire efficace peut aider l'Afrique à atteindre certains de ses objectifs les plus importants, tels qu'énoncés dans le Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, qui vise à faire de l'Afrique un continent pacifique

et stable, exempt de conflits, et qui assurera une croissance inclusive et un développement durable.

En conclusion, les trois membres africains du Conseil appuient pleinement les efforts constants du Secrétaire général pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en parfaite synergie avec l'ensemble des États Membres.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) *(parle en espagnol)* : En premier lieu, nous tenons à saluer le Pérou pour l'organisation de cet important débat, ainsi que l'ensemble des intervenants pour les informations très précieuses qu'ils nous ont communiquées aujourd'hui.

Alors que les opérations de maintien de la paix se heurtent à des défis constants et en pleine évolution, en tant qu'États Membres de l'ONU, nous sommes d'autant plus tenus de remplir les objectifs fixés par la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, il est impératif que nous reconnaissons les rôles essentiels que jouent le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui sont chargés de planifier, de gérer et d'exécuter les opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer cette relation triangulaire dans le but de promouvoir la collaboration, la coopération et la confiance mutuelle.

La coopération triangulaire a fait l'objet de plusieurs débats et discussions, au cours desquels les participants ont systématiquement dénoncé l'absence d'informations pertinentes et de dialogues efficaces entre les trois parties, ce qui pose également un défi de taille. À ce sujet, nous comprenons que nous devons trouver un équilibre entre les différents types de consultations, avec des formats efficaces et des interactions effectives et pertinentes. De même, ces consultations s'avèrent nécessaires lors de la transition d'une opération de maintien de la paix à une opération de consolidation de la paix, ou encore lors de la réduction des effectifs ou du retrait d'une mission donnée.

Il convient de souligner qu'il importe que les dialogues triangulaires soient menés de manière participative, opportune et inclusive, tout en accordant une plus grande attention aux préoccupations exprimées par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et en gardant à l'esprit leur connaissance de la réalité du terrain, qui peuvent aider à prendre des décisions efficaces au sujet des opérations de maintien de la

paix, notamment avant le renouvellement, l'ajustement ou la reconfiguration par le Conseil de sécurité des contingents d'une mission. C'est pourquoi nous comprenons que les suggestions faites par les pays fournisseurs de contingents doivent être prises en compte au moment de concevoir les missions de paix.

Pour ce qui est de la préparation des réunions, nous soulignons qu'il importe que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police reçoivent du Secrétariat des informations actualisées et régulières sur la situation de chaque opération de maintien de la paix. De même, il est essentiel que le Secrétariat réponde rapidement aux demandes d'information des pays fournisseurs. Les débats publics organisés par le Conseil de sécurité sont un autre moyen d'échanger des informations sur les questions relatives au maintien de la paix, au cours desquels la participation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doit être mise en avant.

Les travaux conjoints du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix et les pays fournisseurs de contingents constituent un mécanisme supplémentaire qui rend possible la tenue de dialogues étroits sur les questions relatives au maintien de la paix. Nous devons nous employer plus activement à améliorer les réunions portant sur une mission donnée, afin de susciter les échanges d'idées et d'informations qui contribueront à accroître l'efficacité de ces dialogues. Nous estimons que les réunions du Groupe de travail doivent se tenir plus régulièrement afin de suivre les questions et les processus des missions de paix et de favoriser ainsi une communication très efficace entre les trois piliers.

Enfin, nous réitérons une fois de plus notre attachement au maintien de la paix et notre conviction que nous devons tous en assumer la responsabilité. Ce n'est qu'en faisant preuve de détermination et en déployant des efforts conjoints que nous parviendrons à réaliser une paix durable.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour. Au moins d'après ce que nous avons entendu pour le moment, c'est une question sur laquelle le Conseil de sécurité est réellement uni; encore une fois, il s'agit d'une question extrêmement importante.

Je souhaite commencer mon propos en remerciant M. Lacroix de son exposé et du travail qu'il accomplit.

Très tôt dans sa présentation, il a fait une proposition qui a été reprise par tous les orateurs qui l'ont suivi. Il s'agit d'organiser des rencontres plus régulières entre le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et les États Membres. Je remercie également M^{me} Alexandra Novosseloff, qui, à mon sens a présenté la proposition la plus concrète pour ce qui est d'officialiser cette pratique. M. Lacroix semblait plus ouvert à l'idée d'un processus informel; ce à quoi ont fait écho l'Ambassadeur Adom au nom des trois membres africains du Conseil ainsi que l'Ambassadeur Singer Weisinger.

Je pense que nous devons réfléchir sérieusement à un moyen d'intensifier ce processus. Personnellement, je préfère la proposition de M. Lacroix, qui privilégie un processus informel. Comme l'a souligné l'Ambassadeur Singer Weisinger, ce processus doit être concret et approfondi, et cette réunion ne doit donc pas devenir un point récurrent de l'ordre du jour, mais plutôt être convoquée lorsque des missions ou des questions thématiques en font naître la nécessité. Néanmoins, nous devons organiser des réunions plus fréquentes. Je pense que tous les orateurs qui ont déjà pris la parole en voient l'utilité.

Ma deuxième observation, en ce qui concerne les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, est que nous pourrions peut-être inviter le chef d'une composante de police à participer à la prochaine séance, car les composantes police sont un élément extrêmement important de notre coopération ainsi que de nos missions sur le terrain.

Troisièmement, presque tous les orateurs ont mis l'accent sur la coopération avec les acteurs régionaux et sous-régionaux. Nous l'observons ici lorsque des représentants de l'Union africaine ou de l'Union européenne (UE) sont présents; nous avons des missions telles que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui est une mission conjointe; au Mali, nous avons la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA); et nous avons également la mission de formation de l'UE. C'est pourquoi j'estime que nous devons mettre davantage l'accent sur ce type de réunions, qui nous permettent de collaborer avec tous les acteurs sur le terrain. Nous y sommes pleinement favorables.

Je tiens à remercier le général de corps d'armée Gyllensporre d'avoir fait le déplacement depuis le Mali pour nous présenter un exposé et une vision très concrète d'une des missions les plus importantes et les plus critiques sur place. Je pense que celles et ceux d'entre

nous qui ont participé aux voyages au Mali et au Burkina Faso ont constaté à quel point il était important que nous nous rendions sur place pour rencontrer en personne les représentants de la Mission, du Gouvernement et de l'ONU sur le terrain. Dans son intervention, M. Lacroix a souligné que les visites aux missions étaient très importantes. Je ne peux parler qu'en mon nom, mais depuis la visite du Conseil de sécurité à laquelle j'ai participé, je comprends beaucoup mieux la situation sur le terrain.

J'appuie également ce qu'a dit le général Gyllensporre en ce qui concerne ce qui est attendu des soldats de la paix et la nécessité qu'ils soient plus agiles, mobiles, dynamiques, souples et robustes. Ceci est prévu dans l'initiative Action pour le maintien de la paix et c'est ce qui est attendu, mais dans le même temps, nous devons être conscients, au Mali en particulier, que les soldats de la paix paient un lourd tribut. Certains membres du Conseil ont peut-être assisté à la réunion de la Commission de consolidation de la paix à laquelle a participé ce matin le Ministre de l'économie et de la planification du développement du Tchad. Le Tchad a déployé environ 2 500 soldats au Mali, et ils ont payé le prix ultime : 60 des 200 soldats tués au Mali étaient tchadiens.

Bien sûr, officiellement, on demande aux pays fournisseurs de tout faire, notamment de fournir du matériel et de superviser toute la logistique, mais c'est une illusion. Nous devons faire plus en tant qu'États Membres et au-delà pour appuyer les pays qui servent au sein des missions, et j'estime donc que nous devons faire plus, comme l'a souligné le général de corps d'armée Gyllensporre, en matière de formation préalable au déploiement et au sein des missions. L'Allemagne, par exemple, fournit au Tchad des gilets de sécurité et des casques, mais j'estime que nous devons le faire de manière plus systématique afin que, lorsque ces pays se mobilisent et représentent l'ONU, nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour que leurs soldats ne meurent pas.

Ma dernière observation porte sur la coopération trilatérale, concernant laquelle j'estime que nous pouvons aller plus loin. En outre, pour revenir à la MINUSMA, je pense que nous pouvons accomplir de nombreuses choses lorsque nous travaillons de concert et si nous avons les meilleurs soldats de la paix, mais nous ne réglerons pas le problème sur le terrain si l'accord de paix n'est pas appliqué, ou si la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme, entre autres, sont absents dans le pays en question. Nous devons donc continuer

d'élargir notre vision mondiale pour garantir la réussite de nos missions. Mais, ce n'est pas le sujet du jour. Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur un sujet qui nous semble extrêmement important et concernant lequel il y a beaucoup à faire.

M^{me} Gueguen (France) : Je souhaite d'abord vous remercier chaleureusement, Monsieur le Président, pour avoir organisé ce débat, qui porte sur un élément essentiel de l'efficacité et de la réussite des opérations de maintien de la paix, qui est l'objectif que nous portons tous collectivement dans l'initiative Action pour le maintien de la paix. Je voudrais également adresser mes sincères remerciements au Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, au commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et à M^{me} Novosseloff pour leurs contributions particulièrement précieuses.

Je voudrais commencer par me faire l'écho moi aussi des interventions précédentes et rappeler l'importance capitale que la France attache à la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Cette coopération, sous la forme de consultations régulières, est nécessaire à tous les stades du cycle de la vie des opérations de maintien de la paix, de leur élaboration à leur retrait, en passant par leur exécution et leur renouvellement.

En effet, parce qu'ils sont présents sur le terrain, parce qu'ils ont souvent une longue expérience et une longue pratique des opérations de maintien de la paix, parce qu'ils connaissent les difficultés auxquelles les Casques bleus font face, comme le commandant de la force de la MINUSMA vient de nous le rappeler, et parce qu'ils ont un avis d'experts, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ont beaucoup à apporter à la fois à la planification, à la prise de décisions et au déploiement effectif des opérations. Les informations et les leçons qu'ils font remonter des théâtres d'opérations sont très utiles pour élaborer, mais aussi pour ajuster, les mandats des opérations de maintien de la paix et faire en sorte que ces mandats soient adaptés aux réalités du terrain.

Cela a été dit, face à une complexification croissante de la dynamique des conflits, un dialogue soutenu entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat est essentiel pour la conduite efficace des missions, qui doivent pouvoir être calibrées sur mesure,

performantes, crédibles et capables de s'adapter à des environnements qui sont en mutation permanente. On voit bien que la coopération triangulaire est dans l'intérêt de tous et traduit dans la pratique les valeurs du multilatéralisme, qui nous réunit ici aujourd'hui et qui gouverne notre action à l'international.

Je voudrais insister à cet égard, et ceci constituera mon second point, sur le fait que nous disposons en fait déjà de nombreux outils pour assurer le bon fonctionnement de cette coopération triangulaire, comme Jean-Pierre Lacroix vient de nous le rappeler. Nous avons plusieurs formats de réunion au Conseil, qui permettent d'interagir avec les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat : dans cette enceinte même, avec la réunion des pays fournisseurs de contingents, dont la prochaine se tiendra d'ailleurs dans quelques jours; au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34), qui donne l'opportunité à tous les acteurs du maintien de la paix de s'exprimer; et également grâce aux réunions de fournisseurs qui sont organisées par le Secrétariat. Du point de vue de la France, je crois qu'il s'agit moins de mettre en place de nouveaux formats de réunions que de s'attacher à redynamiser, à intensifier et à améliorer l'efficacité de ceux dont nous disposons aujourd'hui. Il est ainsi important que chacun soit bien présent et participe de manière active à ces enceintes de coordination, qui sont essentielles à l'amélioration de l'élaboration et de l'exécution des mandats des opérations.

Je souhaiterais enfin rappeler que la France est pleinement engagée dans la coopération triangulaire et s'efforce d'être exemplaire sur les mandats pour lesquels elle tient la plume, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, mais également la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. En effet, nous nous efforçons de consulter systématiquement les pays contributeurs de troupes tout au long de l'année, et pas seulement au moment du renouvellement du mandat. Nous organisons des visites d'évaluation sur le terrain en amont de chaque renouvellement de mandat. Nous consultons également l'État hôte et nous travaillons à prioriser autant que possible les mandats. Nous essayons ainsi d'enclencher une dynamique positive.

En dehors de ces activités de consultations, nous sommes également pleinement impliqués dans la

formation et dans le renforcement des capacités des pays contributeurs de troupes, en particulier francophones, l'information étant un autre élément clef de la coopération triangulaire. Ainsi, la France soutient six centres de formation aux opérations de maintien de la paix en Afrique, trois en Amérique latine et un en Asie, qui contribuent à renforcer les capacités des futurs contingents déployés dans les opérations de maintien de la paix. Nous renforçons également les compétences de ces contingents dans des domaines spécialisés comme le déminage, la santé, la police judiciaire, la logistique ou encore la protection civile grâce à notre réseau d'écoles nationales à vocation régionale et notre réseau de 320 experts insérés au plus près des forces de défense et de sécurité dans de nombreux pays.

À travers ces différentes actions, la France s'engage à former l'an prochain plus de 30 000 militaires africains pour leur permettre de servir notamment dans des opérations de maintien de la paix. C'est un effort qui est à la fois considérable et directement opérationnel.

Enfin, parce que la coopération repose avant tout sur le partage, nous sommes également impliqués dans le mécanisme informel de coordination – le mécanisme de coordination souple – qui permet au Secrétariat d'être pleinement informé des différentes actions de formation qui sont conduites par les États pourvoyeurs au profit des pays contributeurs de troupes.

Je souhaiterais conclure en insistant une fois encore sur l'importance de l'engagement actif de chacun dans les mécanismes existants de coopération triangulaire afin que ceux-ci puissent produire tous les effets positifs escomptés en vue de la réussite des opérations de maintien de la paix, comme nous nous y sommes engagés au sein de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également tous les intervenants : M. Lacroix, le général Gyllensporre et M^{me} Novosseloff.

Je voudrais aborder le sujet de la séance d'aujourd'hui, qui est le renforcement de la coopération triangulaire, en mettant l'accent sur trois aspects fondamentaux. Certains de mes préopinants en ont également parlé, mais je voudrais les examiner sous un angle différent. Il s'agit des questions de procédure, des organes subsidiaires et des meilleures pratiques.

S'agissant des questions de procédure, la résolution 1353 (2001) régleme le processus d'organisation des séances du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, tels que nous les connaissons aujourd'hui. La note du Président parue sous la cote S/2017/507 en 2017 comportait des demandes et des conseils pour améliorer la capacité du Conseil à adopter des résolutions efficaces, notamment en mettant les rapports du Secrétaire général à la disposition des pays concernés suffisamment longtemps avant leur examen en séance. C'est pourquoi assurer autant que faire se peut la participation des parties prenantes, qu'il s'agisse des pays contributeurs ou des pays hôte, constitue une exigence pratique. Comme indiqué dans la note 507, la coopération ne doit pas se limiter aux séances tenues avant la fin du mandat d'une opération de maintien de la paix, mais doit également englober toutes celles qui se tiennent après la présentation des rapports du Secrétaire général.

L'utilisation de la note 507 comme ligne directrice peut contribuer de façon importante à la tenue de discussions honnêtes et interactives. Le Conseil peut également revenir sur ce qu'ont dit de nombreux États sur la question qui nous occupe aujourd'hui lors des deux débats tenus sous la présidence koweïtienne, en février 2018 (voir S/PV.8175) et le mois dernier (voir S/PV.8552), débats qui portaient sur le renforcement de la coopération triangulaire et sur l'établissement de synergies entre l'expérience des pays contributeurs de troupes et les réformes en cours à l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne les organes subsidiaires, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix est l'un des organes subsidiaires les plus inclusifs. Ses réunions se tiennent avec la participation des pays fournisseurs de contingents et sur un pied d'égalité avec les membres du Conseil. Cela en fait l'un des outils les plus inclusifs du Conseil s'agissant de travailler avec les pays fournisseurs de contingents.

La coopération du Groupe de travail avec le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, connu sous le nom de Comité des 34, permet au Conseil de prendre en compte les préoccupations des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, ainsi que de tous les autres Membres de l'ONU, puisque le Comité spécial est le seul organe habilité à connaître de toutes les questions de maintien de la paix. À cet égard, nous remercions le Royaume-Uni et le Pakistan de leur document officieux de 2017, qui reste utile et pertinent

pour notre débat d'aujourd'hui, puisqu'il appelle à tirer davantage parti des séances officielles et officieuses, à faire preuve de plus de souplesse dans leur organisation et à bien les préparer.

En ce qui concerne les meilleures pratiques, nous considérons que la participation des parties prenantes ne doit pas se limiter aux séances officielles du Conseil et de ses organes subsidiaires. Il serait judicieux de l'étendre à toutes nos réunions, y compris les consultations informelles tenues par les rédacteurs avec les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes. Il s'agit là d'une pratique optimale et louable que nous espérons voir appliquée à toutes les opérations de maintien de la paix, notamment en cas de modification de leur mandat à l'issue d'une séance officielle, car cela permet aux parties prenantes d'exprimer leur opinion sur lesdites modifications.

La tenue de telles réunions, si possible annoncées suffisamment de temps à l'avance et organisées sur une base régulière, met en exergue le fait que le Conseil de sécurité a la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, mais n'a pas le monopole du processus décisionnel. Il doit, au contraire, tenir compte des conseils et des préoccupations des parties les plus touchées par ses résolutions, d'autant plus que ce sont elles qui consentent les plus gros sacrifices pour maintenir la paix. Le Conseil doit également consulter les pays hôtes, car les opérations de maintien de la paix sont déployées pour assurer leur présent et leur avenir. Nous pensons notamment aux phases de transition en Haïti et au Darfour, car elles offrent une bonne occasion d'en adopter les meilleures pratiques.

En outre, nous voudrions également féliciter l'Indonésie, le Maroc, le Pakistan, la Chine et l'Égypte, pays contributeurs, d'avoir organisé en mars dernier la première séance sur la coopération triangulaire. Nous nous félicitons également de la feuille de route du Caire, qui a fait évoluer le concept de coopération triangulaire en consultations quadripartites grâce à l'ajout d'une quatrième partie représentant les pays hôtes.

La déclaration du Président S/PRST/2019/4 reconnaît que le mandat d'une opération de maintien de la paix est défini en fonction des besoins du pays concerné. De plus, les pratiques et initiatives passées constituent une base importante sur laquelle nous pouvons faire fond pour évoluer à l'avenir.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants d'aujourd'hui de leurs exposés instructifs.

Les États-Unis savent la contribution que les contingents apportent dans des environnements de plus en plus précaires de par le monde. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de travailler ensemble, par l'intermédiaire des groupes de travail existants, pour rendre le maintien de la paix aussi efficace que possible. Les États-Unis envisagent les réformes du maintien de la paix sous l'angle des cinq principes qui le régissent. Les missions de maintien de la paix doivent appuyer les solutions politiques; elles doivent bénéficier de la coopération du pays hôte; leurs mandats doivent être réalistes et réalisables; elles doivent avoir une stratégie de sortie; et elles doivent s'adapter en fonction des avancées et des revers.

Les États-Unis ont travaillé sans relâche ces deux dernières années pour promouvoir une culture de résultat dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'objectif étant d'améliorer la capacité des soldats de la paix de s'acquitter efficacement de leur mandat. L'adoption à l'unanimité de la résolution 2436 (2018) a clairement montré que la performance et la responsabilité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies constituent des priorités pour le Conseil de sécurité.

À cette fin, nous appuyons les recommandations formulées par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446). Le Groupe a reconnu qu'une coopération triangulaire renforcée entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police était essentielle pour améliorer les résultats.

Les États-Unis tiennent des consultations exhaustives avec les pays hôtes, le personnel des missions de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le Secrétariat de l'ONU et les autres membres du Conseil de sécurité pour obtenir des informations utiles sur les réalités que rencontre sur le terrain chaque mission de maintien de la paix. Nous tenons régulièrement ces consultations à New York, à Washington et dans les capitales avant la création ou le renouvellement de mandats. Et nous continuerons à le faire.

Ce dialogue informel est un mécanisme important pour examiner les progrès accomplis, la fluidité de la dynamique sur le terrain et les domaines à améliorer

dans le cadre des mandats de maintien de la paix existants. Il importe que les débats restent axés sur l'objectif et les besoins spécifiques des missions, notamment la protection des civils, la sécurité du personnel des Nations Unies et l'amélioration de la performance et de la responsabilisation. Il importe tout autant d'éviter d'officialiser outre mesure les consultations triangulaires, comme l'ont fait remarquer nombre de nos collègues ici présents aujourd'hui. Ajouter des couches de bureaucratie inutile affaiblirait en fin de compte le processus d'établissement de mandat.

Les États-Unis rappellent que la coopération triangulaire est déjà examinée au sein du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix. Le Groupe de travail a réaffirmé sa volonté de tenir des consultations avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à différents stades des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous encourageons un plus grand nombre d'États Membres qui fournissent des contingents à faire un usage accru de ces forums en assistant aux débats et en y participant.

La coopération triangulaire est également débattue au sein du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, qui examine les méthodes de travail du Conseil de sécurité afin, notamment, de renforcer l'interaction et les échanges entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Outre les efforts visant à renforcer la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, nous ne devons pas oublier qu'il existe d'autres instances dans lesquelles tous les États Membres ont la possibilité de collaborer avec le Secrétariat et de donner des orientations sur les questions qui ont une incidence sur le maintien de la paix des Nations Unies. Je pense en particulier à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les récentes négociations à la Cinquième Commission sur les questions politiques transversales relatives au maintien de la paix n'ont finalement pas débouché sur un texte de résolution en raison des intérêts nationaux étroits de quelques États Membres. Tous les États Membres, y compris les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ont ainsi manqué

une occasion extrêmement importante de formuler des recommandations sur la politique de maintien de la paix.

Toujours dans un souci de garantir l'efficacité et l'efficience du Conseil de sécurité, nous encourageons vivement les groupes de travail du Conseil de sécurité à poursuivre les discussions sur cette question. Ces forums sont les meilleurs vecteurs de discussions, en particulier sur les mandats.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence des chefs d'état-major qui représentent les États Membres. Nous attendons tous avec intérêt le débat de demain et les résultats de la Conférence des chefs d'état-major des Nations Unies. Le Conseil de sécurité compte sur leurs connaissances et sur leur expérience. Je voudrais également remercier tous les intervenants de leurs contributions très instructives et utiles.

L'importance et l'étendue de la coopération triangulaire sont largement reconnues et saluées. Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je voudrais mettre en avant trois aspects que mon pays juge importants à cet égard : premièrement, la nécessité d'un débat ouvert et franc entre toutes les parties prenantes concernées; deuxièmement, les formats dans lesquels le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Conseil de sécurité peuvent échanger leurs vues; et dernier point, mais non des moindres, le rôle que peut jouer dans ce processus le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.

Je voudrais commencer par mentionner le souhait largement exprimé que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Secrétariat et le Conseil de sécurité tiennent des consultations approfondies. Cette idée ne peut être remise en question. Il y a cependant un élément particulièrement important qui est indispensable pour rendre ces discussions fructueuses, à savoir l'échange sans entrave d'informations. Un échange de vues en toute franchise et des discussions véritables ne sont possibles que si tous les partenaires s'assoient à la table avec la même compréhension du sujet. Par conséquent, ces discussions doivent se fonder sur des informations actualisées et pertinentes fournies par la mission.

En tant que membre élu du Conseil, j'aimerais également parler de la nécessité pour les rédacteurs de donner aux membres du Conseil davantage de temps pour travailler sur les projets de résolution. En retour,

cette souplesse permettrait également à toutes les capitales d'étoffer leurs contributions.

Nous sommes d'avis que, bien que les séances informelles du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police soient déjà bien établies et utilisées, les réunions préalables organisées par les rédacteurs servent aussi à partager les préoccupations et les points de vue. Il s'agit donc d'un autre format qui permet à toutes les parties prenantes de participer activement à un échange de vues sincère et franc avant les renouvellements des mandats. Il serait bon d'envisager d'étendre ces discussions, sous forme de réunions préparatoires, à tous les renouvellements des mandats des missions de maintien de la paix.

Enfin, le troisième point que je voudrais aborder aujourd'hui concerne le rôle du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix. L'intégration du Groupe dans la coopération triangulaire pourrait être envisagée. La valeur ajoutée du Groupe de travail est selon nous sa capacité d'adapter ses discussions aux besoins actuels. Chaque aspect d'une mission pourrait faire l'objet d'une discussion distincte et approfondie, le cas échéant. Les conclusions, recommandations ou propositions pourraient ensuite être utilisées dans les délibérations ultérieures du Conseil.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance et la valeur de la coopération triangulaire pour les travaux du Conseil de sécurité et pour les missions sur le terrain. En tant que membre élu et que nouveau pays fournisseur de contingents, nous attachons une grande importance au dialogue constant entre le Conseil, et en particulier les rédacteurs, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat. Exprimer les besoins, les attentes et même les exigences des uns et des autres dans un format ouvert et franc est le seul moyen de garantir la bonne exécution des mandats.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir porté à l'attention du Conseil de sécurité cette importante question, qui nous tient toujours à cœur en Indonésie. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix, le commandant de force Gyllensporre et M^{me} Novosseloff de leurs exposés détaillés. Je voudrais tout particulièrement remercier le général Gyllensporre pour la manière dont il veille sur nos soldats de la paix au Mali, notamment les soldats indonésiens, et de nous avoir invités dans ce pays. Je pense que nous avons beaucoup appris de notre discussion avec lui à la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

L'importance de la coopération triangulaire est soulignée depuis longtemps dans de nombreux documents d'orientation de premier plan relatifs au maintien de la paix. Le rapport Brahimi du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2000/809), le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34) (A/72/19), le rapport sur l'initiative Horizons nouveaux, le rapport du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix (voir S/2015/446) et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies insistent tous sur la nécessité de renforcer la coopération triangulaire. Ce qui fait toutefois défaut, ce sont les efforts pour institutionnaliser la coopération triangulaire. Nous avons entendu aujourd'hui de nombreuses recommandations très importantes. Mais la question est la suivante : comment pouvons-nous nous assurer que la coopération triangulaire fonctionne? Je voudrais souligner plusieurs points qui nous semblent importants.

Premièrement, la mise en œuvre des engagements intergouvernementaux existants en matière de coopération triangulaire est primordiale. Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix, par exemple, a souligné, entre autres choses, la nécessité de renforcer les processus de configuration des mandats de maintien de la paix et les capacités des Nations Unies grâce à une coopération triangulaire efficace. Le rapport du Comité des 34 a également réaffirmé que des consultations triangulaires fondées sur des débats thématiques informels et inclusifs entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police étaient essentielles. Toutes les recommandations issues de ces réunions et rapports doivent être prises en compte et des mesures de suivi doivent être définies.

Pour notre part, nous avons tenu, en mars dernier, une réunion triangulaire sur la formation, le renforcement des capacités, la sûreté et la sécurité et la performance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. J'insiste sur le mot performance. Cette réunion a permis de réunir toutes les parties prenantes pour examiner les moyens d'améliorer et de renforcer la formation, le renforcement des capacités, la sûreté et la sécurité ainsi que la performance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui a ensuite

contribué à la publication de la déclaration du Président S/PRST/2019/4 en mai, sous la présidence indonésienne.

Le deuxième point concerne l'examen des possibilités d'une nouvelle collaboration directe entre les gouvernements hôtes et le Conseil. Il s'agirait notamment de coopérer en vue de la mise en œuvre des mandats du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne la facilitation d'accès et l'exécution des mandats de maintien de la paix. La formule quadrilatérale, qui inclut les États hôtes dans la discussion, peut être une des options. Sur la base des consultations quadrilatérales avec les nations hôtes, le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et le Secrétariat peuvent débattre du cadre plus large de la stratégie et des priorités politiques. Ces consultations seraient utiles pour revalider et reformuler la vision à long terme des objectifs et de la solution politiques de la mission.

Nous sommes d'accord avec ce que M. Lacroix a dit dans sa déclaration, à savoir que « les mandats peuvent également tirer grandement profit des points de vue et de l'expérience des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police présents sur le terrain ». Nos contingents sur le terrain doivent avoir des mandats clairs, et les experts du Conseil doivent s'assurer que le mandat est simple, clair et exécutable sur le terrain. Je pense que c'est cela le message que le commandant de force a essayé de transmettre, et je pense que c'est aussi le message que nombre de commandants de force venus ici au Conseil de sécurité ont transmis. Je ne nommerai pas ces commandants de force, mais c'est cela le message qu'ils ont transmis.

La question est donc de savoir comment et quand allons-nous le faire. J'ai délibérément utilisé le mot « experts » en parlant de ceux qui examinent le projet de résolution. Je crois que ceci est extrêmement important. Ils doivent s'efforcer d'être clairs au lieu de rédiger un texte de plusieurs pages. J'ai connu cela lorsque nous étions au Mali. J'ai parlé à beaucoup de nos soldats de la paix qui s'y trouvaient, et je leur ai posé une question simple : comprenez-vous ce que vous êtes supposés faire sur la base de la résolution 2100 (2013)? Les membres du Conseil savent quelle a été la réponse.

Je voudrais souligner à nouveau qu'une meilleure coordination, cohérence et coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix lors des discussions sur le mandat de maintien de la paix et la transition sont également essentielles pour

améliorer le dialogue entre les gouvernements hôtes et le Conseil de sécurité.

Mon troisième et dernier point concerne la recherche d'approches novatrices, notamment via des projets de partenariat triangulaire. La coopération ne doit pas s'arrêter à ce niveau politique; elle doit s'étendre au niveau technique. Voilà pourquoi des projets novateurs, tels que les partenariats triangulaires, doivent identifier les partenariats nécessaires pour remédier à l'insuffisance des moyens requis pour l'exécution des mandats de maintien de la paix. Ceci est important aussi durant la configuration de la force, des structures, de la taille et du dispositif d'une mission afin que les mandats soient assortis de ressources humaines, matérielles et financières appropriées. À cet égard, l'Indonésie accueillera le projet de partenariat triangulaire en 2020, l'objectif étant de réduire l'écart qui existe entre les mandats et les capacités des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Je prends note de ce qu'a dit mon collègue allemand au sujet des différentes recommandations, ainsi que des observations de M^{me} Novosseloff et de M. Lacroix. J'appuie non seulement la tenue de réunions, formelles ou informelles, mais aussi leur teneur et leur dynamique, ainsi que les mesures concrètes qui en résulteront. Je souhaiterais qu'il y ait davantage de réunions avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les autres parties prenantes, mais ce qui importe, c'est d'arrêter de parler et de passer à quelque chose de concret.

Pour terminer, nous espérons que ce débat sera également l'occasion de relancer la coopération triangulaire et de la rendre opérationnelle dans le contexte de la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Je voudrais toutefois souligner ce qui suit. Je prends note du message du commandant de force sur la nécessité pour les commandants de force et les contingents sur le terrain d'être souples et à même de réagir de façon appropriée, en particulier dans les missions confrontées à une menace sécuritaire grave.

Je voudrais souligner une fois encore que notre objectif consiste à rendre, à l'avenir, les opérations de maintien de la paix efficaces, efficaces, souples, réactives et, enfin, sûres. C'est là, je crois, l'aspect important que nous avons tendance à oublier. Les mots clefs ici sont coordination et bonne gestion. Au bout du compte, nous ne devons jamais oublier que nos Casques bleus sont en première ligne et risquent leur vie pour la cause de la paix.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Pérou d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat d'aujourd'hui. Je remercie aussi les trois intervenants de leurs exposés.

Les opérations de maintien de la paix sont un outil efficace dont dispose l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et le Secrétariat sont trois composantes importantes impliquées dans les opérations de maintien de la paix. Il est essentiel de renforcer la coopération triangulaire entre eux pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. En 2018, le Secrétaire général a proposé l'initiative Action pour le maintien de la paix, tandis que 151 États Membres ont adopté la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, par laquelle ils se sont engagés à renforcer les activités de concertation menées par les acteurs du maintien de la paix en ce qui concerne les mandats et leur exécution, ainsi qu'à donner un nouvel élan à la promotion de la coopération triangulaire.

La Chine souhaite faire les observations suivantes sur le renforcement de la coopération triangulaire dans les opérations de maintien de la paix.

Premièrement, l'amélioration des mandats délivrés par le Conseil de sécurité est une condition préalable. Les mandats des opérations de maintien de la paix doivent respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux régissant les opérations de maintien de la paix, tout en restant étroitement alignés sur l'objectif fondamental d'une solution politique. La formulation de mandats doit être adaptée aux conditions sur le terrain et correspondre aux besoins et aux situations réelles des pays concernés. Les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être clairs et précis afin de faciliter des solutions politiques. Les priorités et les objectifs de chaque phase doivent être continuellement remis à jour en fonction des dynamiques et des besoins.

Deuxièmement, il faut absolument améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Le Secrétariat doit utiliser au maximum le mécanisme de soutien logistique afin de garantir un appui plus efficace et fournir les ressources dont a besoin le maintien de la paix. Une attention doit être accordée à la formation afin d'aider efficacement les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à renforcer leur capacité de remplir leurs mandats et de répondre

à des situations complexes. Davantage d'attention doit être accordée à la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Le Secrétariat et les missions doivent adopter des mesures intégrées, mettre au point des règles de sûreté et de sécurité, améliorer les capacités d'alerte rapide et d'intervention, renforcer la collecte et le partage de l'information, améliorer le matériel de sécurité et les mesures de protection, et renforcer les capacités en matière de force, de secours et de soins vitaux.

Troisièmement, l'établissement de partenariats plus solides sert de contrefort. Les séances du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent être mieux mises à profit pour favoriser une réflexion globale et plus approfondie. Le rôle du Groupe de travail du Conseil sur les opérations de maintien de la paix du Conseil doit être mieux utilisé pour servir de voie de communication entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police afin de créer des synergies et de résoudre les problèmes concrets. Les rédacteurs du Conseil de sécurité doivent renforcer la communication avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police durant le processus de rédaction de projets de résolution pertinents concernant les opérations de maintien de la paix, s'informer des besoins réels, et adapter les mandats autorisés par les résolutions du Conseil, en accordant une plus grande attention à une amélioration concrète des résultats.

La Chine est un membre permanent du Conseil de sécurité, ainsi qu'un important bailleur de fonds aux opérations de maintien de la paix. La Chine est un fervent partisan des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, auxquelles elle participe activement. Actuellement, nous sommes en train d'honorer strictement les multiples engagements pris par le Président Xi Jinping d'appuyer plus avant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons déjà constitué une force en attente de 8000 soldats de la paix et deux unités de police en attente. Aujourd'hui, plus de 2500 soldats de la paix chinois sont en train de mettre en œuvre des mandats dans huit zones de mission.

La Chine attache une grande importance à la coopération triangulaire et est disposée à participer activement aux opérations de maintien de la paix. Nous aidons le Conseil de sécurité à renforcer la communication avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et à travailler avec le Secrétariat pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. La Chine souhaiterait mettre le Fonds

Chine-ONU pour la paix et le développement et ses propres avantages au service de la formation et d'une coordination renforcée avec le Secrétariat afin de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des pays en développement fournisseurs de contingents. Par des mesures concrètes, la Chine continuera d'aider à renforcer la capacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à honorer ses engagements en faveur de la paix.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier nos intervenants de ce jour ainsi que la présidence péruvienne.

Il est en effet essentiel que l'interaction entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police se déroule dans le sens d'une compréhension mutuelle améliorée, sur la base des dispositions de la note du Président contenue dans le document S/2017/507.

Je voudrais aujourd'hui me concentrer sur une série de mesures concrètes pouvant permettre d'atteindre cet objectif, premièrement en faisant un meilleur usage des mécanismes existants et, deuxièmement, en faisant avancer la réflexion sur d'autres pistes.

Tout d'abord, s'agissant de faire un meilleur usage des mécanismes existants, je commencerai par la question des réunions de contributeurs de troupes et de police avec le Conseil : depuis notre prise de fonction au Conseil, ma délégation s'est efforcée de saisir toutes ces réunions comme des opportunités d'échanges nourris et substantiels entre le Conseil, le Secrétariat, l'État hôte, la mission et les contributeurs. Soyons francs : on ne peut déplorer publiquement à l'Assemblée générale le manque de fonctionnement de ce format si l'on ne s'investit pas pour rendre vivantes ces interactions. Je voudrais également encourager les plumes, au sein du Conseil, à prendre en compte les considérations exprimées par les contributeurs lors de la conception de résolutions de renouvellement de mandat.

Ensuite, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix tient l'ensemble de ses réunions de manière ouverte. Nous encourageons donc tous les pays contributeurs de contingents et de police, mais aussi les États hôtes de missions, à y prendre part. Les petits et moyens contributeurs devraient aussi y faire entendre leurs voix. En tant que membres du Conseil, nous avons tout à gagner de ces échanges lorsqu'ils permettent de mettre en avant les difficultés opérationnelles et les éléments de terrain

dont ces pays estiment que le Conseil doit tenir compte. Enfin, nous saluons le fait que ces deux forums tiennent leurs réunions la plupart du temps avec interprétation, répondant ainsi aux craintes exprimées en termes de multilinguisme et, ce faisant, d'accessibilité.

Deuxièmement, en ce qui concerne les autres pistes éventuelles, même si le bon usage des forums existants est une première étape utile, nous pouvons certainement pousser plus loin les efforts. Premièrement, il nous semble aussi important d'entendre la voix des contributeurs financiers, quel que soit leur rang. En tant qu'États membres, nous mettons des moyens humains à la disposition du maintien de la paix, mais nous investissons aussi tous dans son fonctionnement, et avons de ce point de vue un intérêt financier à sa réussite. Je citerai un rapport récent de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix :

« La participation des contributeurs financiers aux réunions sur la mise en œuvre des missions permettrait d'abord d'adapter le format du mandat aux ressources financières, et de surmonter les difficultés opérationnelles qui gênent la conception et la conduite de celui-ci. »

Cela serait certainement une étape utile dans nos efforts pour aligner mandats et ressources.

Deuxièmement, certains mandats sont mis en œuvre dans des environnements sécuritaires de plus en plus difficiles, exigeant une efficacité, une performance et une responsabilité croissantes des opérations. Nous voyons par conséquent certains mérites à développer un dialogue renforcé sur des questions plus techniques ou plus militaires, ou encore afin de permettre le dialogue horizontal entre les experts des différents contributeurs. La réflexion mériterait d'être entamée sur la place que devrait occuper le Comité d'état-major dans une architecture triangulaire.

Enfin, la Belgique soutient la proposition, au sein du Groupe informel sur la documentation et les autres questions de procédure, qui vise à assurer que l'information destinée aux parties prenantes soit disponible davantage en amont des réunions prévues du Conseil. Nous espérons que cette proposition pourra être adoptée rapidement.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur la question importante du renforcement de la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent

des contingents et des effectifs de police et le Secrétariat sur les questions relatives aux activités de maintien de la paix.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, le général de corps d'armée Gyllensporre, commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et M^{me} Novosseloff, consultante indépendante et associée principale de recherche non résidente au Centre Brian Urquhart sur les opérations de paix de l'International Peace Institute de New York, de nous avoir présenté leurs exposés et leurs vues.

On ne saurait trop insister sur l'importance de la coopération triangulaire. Elle joue un rôle important, voire déterminant, dans l'efficacité pratique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, car elle rassemble les principaux acteurs impliqués dans la définition des tâches, la planification, la gestion et l'exécution des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La principale instance dont dispose le système des Nations Unies pour mettre en œuvre cette coopération est le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34). De par sa représentativité, ce Comité n'a aucun équivalent. C'est au sein du Comité spécial que les membres du Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police élaborent des approches communes concernant les paramètres des activités de maintien de la paix et engagent le dialogue avec le Secrétariat sur les questions d'actualité.

Une condition *sine qua non* pour atteindre le niveau de confiance nécessaire entre toutes les parties intéressées est d'assurer la transparence et d'observer dans la pratique les accords de consensus conclus dans les enceintes intergouvernementales. Par exemple, ce sont les recommandations et décisions adoptées par le Comité des 34 qui devraient guider le Secrétariat et les missions sur le terrain dans l'exercice de leurs fonctions décisionnelles. Cela s'applique aux manuels, concepts, directives et autres documents élaborés par le Secrétariat.

Avec ces objectifs, il importe également d'observer la répartition des tâches, au sein du système des Nations Unies, entre les structures qui définissent les modalités fonctionnelles des opérations de maintien de la paix, pour veiller à ne pas empêcher le Comité spécial de s'acquitter de son mandat d'examiner les questions communes dans le domaine du maintien de la paix. À cette fin, le Conseil de sécurité, organe chargé par

la Charte des Nations Unies de prévenir les menaces contre la paix et la sécurité internationales, joue assurément le rôle central dans la conception des mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans chaque pays spécifique.

Nous préconisons de mettre en pratique les propositions visant à promouvoir la coopération triangulaire qui sont décrites dans les rapports du Comité des 34. Nous pensons que les mandats de maintien de la paix et le savoir-faire conceptuel du Secrétariat doivent concorder avec les opinions des pays qui fournissent des contingents ou des personnels de police et avec celles des pays hôtes. Cela nous permettra d'avoir une interprétation précise des objectifs fixés pour éviter de surcharger les mandats et, ce faisant, de renforcer l'efficacité de leur mise en œuvre. Dans ce contexte, nous notons qu'il est possible d'accroître l'efficacité de la coopération triangulaire en associant les pays hôtes, à qui il incombe au premier chef de protéger les civils, de garantir le processus politique, d'éliminer les vecteurs de crise et de lancer la reconstruction après un conflit.

Comme la pratique l'a montré, les pays où les missions et l'État ont noué une coopération active fondée sur le respect mutuel sont ceux qui parviennent le mieux à réunir les conditions nécessaires pour atteindre efficacement les objectifs fixés. Les pays fournisseurs de contingents et de personnels de police jouent également un rôle déterminant pour garantir l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies car ce sont les Casques bleus qu'ils envoient qui doivent atteindre les objectifs définis par le Conseil de sécurité. Indéniablement, leurs opinions et les informations qu'ils sont en mesure de transmettre de manière opportune depuis la zone d'opérations sont très importantes. L'expérience engrangée sert également la mémoire institutionnelle du système des Nations Unies et offre des enseignements pour l'avenir. Nous réaffirmons donc l'intérêt d'organiser des réunions entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police avant que le mandat d'une mission de maintien de la paix ne soit prorogé.

Nous notons également que le potentiel du Comité d'état-major reste sous-estimé. Conformément à l'Article 47 de la Charte, le Comité est chargé de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaire nécessaires au Conseil. Nous pensons qu'il serait judicieux d'envisager avec soin les moyens de recourir aux capacités analytiques et à l'assistance pratique que peut fournir

le Comité d'état-major. Un élément utile est la pratique consistant à effectuer des visites dans les pays où sont déployées des missions des Nations Unies, à établir un rapport de suivi assorti de recommandations à l'intention du Conseil de sécurité et à inviter les représentants militaires des membres élus du Conseil à prendre part aux réunions du Comité d'état-major. En outre, nous estimons qu'il importe de réaffirmer l'autorité du Comité d'état-major. Le Secrétariat doit lui apporter toute l'assistance nécessaire dans le cadre de ses activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, me féliciter du thème que vous avez choisi pour le débat d'aujourd'hui. D'après les discussions menées autour de cette table et les contributions qui ont été apportées, je pense qu'il s'agit d'une question qui suscite beaucoup d'intérêt. Vous avez fait un excellent choix. Dans le même esprit, je voudrais remercier également nos intervenants d'être venus nous présenter leurs points de vue aujourd'hui.

Le Royaume-Uni attache une grande importance à la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat, représenté par Jean-Pierre Lacroix - qui est aussi, bien entendu, un acteur clef dans ce domaine - et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, qui jouent un rôle capital s'agissant de l'exécution de tous les mandats.

Comme l'Ambassadeur du Koweït nous l'a aimablement rappelé, l'an dernier, avec nos amis et collègues du Pakistan, nous avons exposé ces questions dans un document officiel conjoint, qui à notre avis, reste d'actualité pour ce débat. À l'époque, il était largement admis que l'objectif de la coopération triangulaire était de permettre à ces pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de communiquer aux décideurs, ici à New York, des informations fiables et pertinentes sur la situation réelle concernant la mise en œuvre et l'exécution des mandats des missions de maintien de la paix.

Comme bon nombre de ses homologues au Conseil de sécurité, le Royaume-Uni est évidemment un pays fournisseur de contingents. À ce titre, nous sommes pleinement conscients de l'importance que revêtent les points de vue de ceux qui sont sur le terrain, que nous transmettons volontiers à nos contingents. En outre, en tant que membre du Conseil de sécurité n'ayant pas de personnel dans chaque mission, nous savons que nous devons solliciter les avis d'autres pays fournisseurs

de contingents et de personnel de police lorsque nous examinons des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil, et c'est ce que nous faisons.

À titre d'exemple, avant le renouvellement du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) cette année, nous nous sommes entretenus avec tous les représentants permanents des pays fournisseurs de contingents tout au long du processus et à chaque niveau de la Mission. Nous avons accueilli une réunion à laquelle ont participé les autres membres du Conseil de sécurité, ce qui a contribué directement à éclairer notre approche concernant la résolution 2472 (2019) et je crois, la prise de décisions par le Conseil, notamment quant aux moyens de tenir l'engagement que nous avons pris à plusieurs reprises concernant le transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM à la Somalie. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, et à cette occasion, il n'a pas été nécessaire de créer un nouveau processus. Nous avons été en mesure de le faire dans le cadre des paramètres existants, et je pense que nous devrions également tenir compte de cet aspect.

En outre, tant que pays fournisseurs de contingents, force est de reconnaître que même si nous pouvons nous faire une opinion ou tirer des conclusions sur la base des activités de nos contingents, aucun de ces contingents n'a le monopole de la vérité sur ce qui se passe sur le terrain. En tant que Conseil, nous devons prendre dûment en considération les vues des Représentants spéciaux et Envoyés spéciaux du Secrétaire général et des commandants de force, ainsi que toutes les autres analyses pertinentes, pour avoir une idée complète et intégrée de la situation.

Comme je l'ai déjà dit, je pense qu'un débat très intéressant a été mené sur la meilleure façon d'organiser ce genre de discussions. Nous avons mené ces consultations relativement informelles en tête-à-tête, puis avec d'autres membres du Conseil. Au cours de la présidence britannique en août 2018, j'ai également présidé une séance des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police (S/PV.8326). Je dois dire que ce n'est pas la discussion la plus dynamique à laquelle j'aie participé. Par conséquent, je pense qu'il est essentiel de réfléchir à ce que nous pouvons faire pour que ces réunions soient plus informatives et plus interactives.

Nous sommes prêts à participer à ce débat, et je prends note des propositions faites par Alexandra Novosseloff. Toutefois, nous ne voulons pas que cela alourdisse davantage notre programme, qui est déjà chargé. Si nous adoptons une nouvelle idée, il nous

faudra retirer autre chose ou modifier la méthode actuelle. Sinon, cela reviendrait tout simplement à instituer plus de réunions. Je suis également d'accord avec tous ceux qui ont évoqué l'importance des missions et des visites.

Le Secrétaire général a exhorté les États Membres à renforcer leur engagement en faveur du maintien de la paix dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien la paix, et 151 États Membres ont souscrit à cette Déclaration d'engagements communs, qui nous invite expressément à honorer les engagements intergouvernementaux pris en matière de coopération triangulaire, à savoir renforcer les consultations entre les parties prenantes au maintien de la paix en ce qui concerne l'exécution des mandats, renforcer la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine et élargir le programme de partenariats triangulaires, qui permet de doter les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de capacités à long terme et contribue au renforcement des capacités en général.

Quand Alexandra Novosseloff nous a parlé tout à l'heure de la coopération triangulaire, elle a également évoqué la nécessité d'éviter les tensions. Dans cet esprit, je voudrais rappeler que dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix, nous nous sommes en outre engagés collectivement à améliorer la performance et à renforcer la conduite grâce à l'utilisation de données de performance lors de la prise de décisions de déploiement et à faire en sorte que le personnel et les responsables répondent de leur conduite, notamment en ce qui concerne l'exploitation et l'abus sexuels.

Par conséquent, le Royaume-Uni a été déçu par la décision de certains pays fournisseurs de contingents de s'opposer à des améliorations qui auraient conduit à une meilleure performance. S'il avait été adopté, le projet de résolution de la Cinquième Commission sur les directives transversales applicables aux missions de maintien de la paix aurait demandé au Secrétaire général de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la performance des opérations de maintien de la paix et lutter contre l'exploitation et les abus sexuels. Par ailleurs, il est extrêmement préoccupant que ces mêmes États Membres aient fait obstacle au consensus habituel sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes qui est indépendant – [A/73/5 (Vol. II)], et qui traite des mesures relevant de la compétence du Secrétaire général, en imposant un vote et en rejetant catégoriquement les recommandations visant à améliorer la performance. Ces recommandations auraient contribué non seulement

à la protection des civils en période de conflit, mais également au renforcement de la sûreté et de la sécurité de nos soldats de la paix.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Secrétaire général a recherché l'engagement et le consensus dans ses efforts visant à améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il nous incombe à présent de démontrer notre engagement à mettre en œuvre les réformes dont nous parlons si souvent et sur lesquelles nous avons pu dégager un consensus l'an dernier.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pérou.

Nous aussi, nous voudrions remercier tout d'abord nos intervenants – M. Lacroix, le général de corps d'armée Gyllensporre et M^{me} Novosseloff – de leur analyse approfondie de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui et nous féliciter de l'esprit constructif qui a caractérisé le débat mené durant la présente séance. Nous remercions également les pays fournisseurs de contingents qui sont parmi nous cet après-midi.

Le maintien de la paix, et en particulier les opérations de maintien de la paix, est un outil en constante évolution qui s'adapte aux contextes de plus en plus complexes et multidimensionnels dans lesquels ont lieu les conflits, d'où la nécessité de les déployer avec des objectifs plus précis, des stratégies cohérentes et des solutions innovantes. Dans ces conditions, nous avons décidé de convoquer la présente séance et d'offrir cet espace de réflexion pour mener un débat sur un sujet qui, à notre avis, n'a pas encore atteint son plein potentiel, à savoir le renforcement et l'amélioration structurelle du dialogue et de la coopération entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents.

Ces dernières années, dans le cadre de plusieurs rapports et analyses au Conseil et au sein d'organes subsidiaires tels que le Comité des 34, des groupes indépendants de haut niveau et d'autres organes, des évaluations claires et des propositions précieuses nous ont été présentées à cet égard. Il nous incombe à présent de traduire ces concepts théoriques en mesures concrètes.

Parmi les idées et les concepts importants qui ont été présentés et discutés cet après-midi, nous estimons que les consultations officielles offrent de réelles possibilités d'accroître l'efficacité des opérations de paix et la robustesse de leurs mandats, à condition que nous en fassions bon usage. Par conséquent, nous convenons

qu'il convient de renforcer d'urgence ces échanges, ce qui signifie que ceux qui les président – le cas échéant, les Représentants permanents –, en étroite coordination avec les pays qui élaborent les projets de résolution, doivent favoriser des échanges d'idées et d'expériences plus directs et plus authentiques.

Il serait également souhaitable d'y associer d'autres acteurs concernés, tels que les commandants de force dont le mandat va être prorogé, et de garantir une participation équilibrée d'experts politiques et militaires. Pour que les échanges soient plus fluides, il faut également veiller à ce que les parties, en particulier les pays fournisseurs de contingents, soient dûment préparées, en tenant les réunions en temps voulu et avec des objectifs précis, dans le cadre d'un calendrier établi, et en distribuant suffisamment à l'avance tous les documents pertinents, y compris les notes de cadrage et les rapports faisant état des résultats des opérations de paix. En outre, nous estimons qu'en plus de ces réunions officielles, il est essentiel de tenir des réunions informelles qui offrent une certaine souplesse en matière de coordination entre les parties, en particulier lorsque le programme chargé du Conseil ne permet pas de tenir des réunions tripartites officielles aussi souvent que nécessaire.

Nous nous félicitons des efforts déployés à cet égard par les rédacteurs des résolutions pour organiser des réunions informelles afin de recueillir des informations fiables et pertinentes, que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont en mesure de fournir, et d'engager des discussions approfondies sur les textes des résolutions. Nous soulignons également le rôle central que joue le Secrétariat pendant ces réunions, grâce à des analyses approfondies des situations et des besoins de chaque mission. Mais nous insistons sur le fait que ces réunions informelles doivent avoir lieu aux différents stades des opérations de paix, et pas seulement au moment du renouvellement des mandats. Elles doivent notamment se tenir de manière périodique et systématique, sans dépendre du bon vouloir d'un interlocuteur donné ou des initiatives isolées de membres non permanents.

Cela nous amène au point principal de notre déclaration, à savoir le recensement des progrès tangibles réalisés vers l'institutionnalisation de la coopération triangulaire, afin de mieux structurer nos échanges. Au vu des profondes similitudes observées entre nombre des déclarations que nous avons entendues aujourd'hui, nous considérons que cela est faisable. Selon nous, cela

constitue une bonne base pour rédiger sans tarder un document sur les bonnes pratiques à adopter. Nous estimons que le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, présidés avec brio par la Côte d'Ivoire et le Koweït, respectivement, pourraient établir ce document, s'ils le jugent opportun, de concert avec des membres et des non-membres du Conseil qui brillent par leur participation aux opérations de paix et qui disposent d'une solide expérience en la matière.

Le Pérou, en sa double qualité de membre élu du Conseil et de pays fournisseur de contingents depuis 1958, appuiera résolument tous les efforts visant à institutionnaliser la coopération triangulaire. Nous espérons que le présent débat et la synthèse que nous réaliserons au terme de notre présidence éclaireront les États sur une question qui nous intéresse toutes et tous, et apporteront des idées nouvelles en la matière, dans la mesure où ce sujet contribue à la crédibilité et à l'efficacité des opérations de paix et, par extension, aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et vous remercier plus particulièrement d'avoir organisé ce débat tout à fait d'actualité sur les relations de travail et la coopération entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Je remercie également M. Jean Pierre Lacroix et les deux autres intervenants.

La coopération triangulaire a bien entendu été partiellement institutionnalisée avec la création du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix en 2001. Comme notre collègue du Koweït l'a mentionné plus tôt, un certain nombre de résolutions et de déclarations de la présidence du Conseil ont été adoptées en vue d'améliorer la compréhension entre ces trois éléments. Dans son rapport (voir S/2015/446), le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies a recommandé au Conseil de sécurité d'adopter un cadre systématique pour qu'un dialogue avec les pays fournissant des contingents ou du personnel de police et le Secrétariat

soit engagé dès le début du processus. Il ne fait aucun doute qu'un engagement collectif en faveur du maintien de la paix, fondé sur une compréhension commune des objectifs et des mandats, demeure essentiel au succès des missions de maintien de la paix.

Aujourd'hui, les missions sont déployées dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe et exposées à des risques de sécurité considérablement accrus. Par conséquent, il importe de prendre un engagement collectif et nécessaire d'engager un dialogue continu et constructif entre les acteurs qui créent, coordonnent, mettent en œuvre et financent les opérations de paix. De même, il importe d'institutionnaliser davantage la coordination pour garantir la cohérence des politiques et des opérations dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il est en effet absolument essentiel que le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat s'emploient à présent à rationaliser et à coordonner leurs activités, compte tenu de la complexité croissante de l'environnement du maintien de la paix.

Dans ce contexte, je voudrais formuler plusieurs suggestions pour encourager l'esprit de partenariat et d'interdépendance et pour renforcer la coopération et la confiance entre les trois parties prenantes suivantes : le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat.

Premièrement, il faut que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police participent davantage à l'établissement des mandats. Dans sa déclaration présidentielle de décembre 2015 (S/PRST/2015/26), le Conseil a reconnu que les consultations entre les trois parties prenantes ne portaient pas leurs fruits. Il a estimé que l'expérience et les connaissances spécialisées des pays fournisseurs de contingents pouvaient être extrêmement utiles à la planification des opérations, en particulier lorsque les processus politiques étaient fragiles ou inexistantes et l'environnement était dangereux et difficile. Le Conseil a également reconnu que l'appropriation du mandat et des processus de planification par les pays fournisseurs de contingents était directement liée aux résultats obtenus.

Cependant, ce sont toujours le Secrétariat et les auteurs des résolutions – et non les acteurs sur le terrain – qui présentent les analyses de la situation des missions aux plans politique, humanitaire et sécuritaire. Il se peut que des réunions informelles aient lieu, mais les pays fournisseurs de contingents n'y participent pas assez. Or, leur participation est indispensable si nous voulons renforcer la coopération triangulaire.

Deuxièmement, la non-participation à la préparation ou au renouvellement des mandats nuit certainement à la performance. Cela sape la confiance entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat. Les Casques bleus doivent savoir que les mandats confiés ont été établis à la suite de consultations approfondies et de discussions franches, ainsi que d'autres consultations sur les défis à relever. Peut-être faudra-t-il ajouter que cela contribuerait également à améliorer la perception des bailleurs de fonds, qui semblent souvent croire que les pays ne font pas suffisamment d'efforts pour garantir l'efficacité des missions.

Cette triste exclusion donne l'impression que l'argent prime sur la vie, ce qui est malheureusement le cas aujourd'hui dans la plupart des opérations de maintien de la paix. Je tiens également à rappeler que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne seraient pas possibles sans la participation des pays fournisseurs de contingents. Il est donc logique de garantir leur pleine participation à la planification et à l'organisation, aux fins de l'égalité et d'un traitement équitable.

Troisièmement, je pense qu'il est encore tout à fait possible de nouer de nouveaux liens dans le cadre de la coopération triangulaire. Par exemple, le Conseil de sécurité n'est pas dûment représenté sur le terrain dans les missions. Tout à l'heure, l'Ambassadeur Heusgen a mentionné l'importance des visites de terrain, qui permettent d'apprécier une situation donnée et de percevoir les défis et les possibilités en matière de maintien de la paix. Mais le Conseil de sécurité continue de prendre des décisions sur la base de rapports, qui sont parfois fondés sur des ressentis plutôt que sur la réalité. Pour que les opérations menées dans le cadre des mandats soient couronnées de succès, le Conseil de sécurité doit institutionnaliser des consultations régulières avec les parties prenantes. Celles-ci doivent porter non seulement sur les mandats des opérations, mais également sur des domaines tels que la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, la constitution stratégique des forces ainsi que les questions d'égalité des sexes, de conduite et de discipline.

Des consultations en bonne et due forme et l'institutionnalisation de cette procédure permettraient également de régler les différends relatifs aux capacités qui accompagnent les mandats ou aux réserves émises par les pays. De même, ces discussions ne doivent pas se limiter aux pourparlers officiels à New York. Des dialogues informels doivent avoir lieu sur le terrain pour remédier aux problèmes de circulation de l'information

et aux insuffisances des arrangements institutionnels. Dans ce contexte, les rédacteurs devraient s'attacher en priorité à consulter en toute bonne foi les pays fournisseurs et ne pas ignorer l'importance des arrangements institutionnels. Comme l'a mentionné tout à l'heure notre collègue du Royaume-Uni à propos de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), nous avons organisé des consultations approfondies avec les pays fournisseurs de contingents et j'estime que cela nous a amplement donné la possibilité de nous comprendre mutuellement, et que cela a permis au Royaume-Uni de prendre en compte certains des problèmes auxquels l'AMISOM est confrontée sur le terrain.

Il serait également souhaitable de renforcer la contribution d'autres mécanismes pour garantir une mise en œuvre efficace des mandats. Il est tout à fait manifeste, comme l'a reconnu le Conseil de sécurité, que l'efficacité des opérations de maintien de la paix va reposer de plus en plus sur une collaboration étroite et des consultations dynamiques entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, y compris l'Union africaine. Un dialogue permanent et des consultations continues avec les acteurs pertinents – en particulier le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, qui ont une grande influence sur le niveau et le déploiement des capacités sur le terrain – sont de fait impératives.

Enfin, le déploiement de missions de maintien de la paix sur fond d'escalade de la violence et de menaces asymétriques croissantes s'est traduit par une augmentation du nombre de Casques bleus qui paient le prix ultime. Cela doit souligner avec force la nécessité d'en finir avec la concurrence inutile en vue d'influer sur la prise de décisions relatives aux opérations de paix. Il est tout à fait clair que le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs et le Secrétariat, ainsi que les autres grands acteurs, doivent collaborer étroitement pour renforcer le système des opérations de paix des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent écouter avec toute l'attention voulue les expériences des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. La tenue régulière de réunions de haut niveau entre ces trois éléments, en prenant en compte leurs conclusions dans le cadre de la planification de toutes les missions, doit être une exigence. C'est la première mesure, et la plus évidente, à prendre aux fins d'une mise en œuvre plus efficace et plus sûre des missions et des mandats de maintien de la paix des Nations Unies. Elle doit intervenir au plus vite.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Kayinamura (Rwanda) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je m'associe aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous vous remercions également d'avoir convoqué cet important débat.

Nous convenons avec la plupart des orateurs que la coopération triangulaire reste essentielle à la réussite des opérations de maintien de la paix. Son absence ne peut qu'être synonyme d'échec, car nous n'aurons pas œuvré ensemble à l'accomplissement d'une tâche importante. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et M^{me} Alexandra Novosseloff de leurs exposés très utiles.

Premièrement, qu'il me soit permis de rappeler que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1353 (2001), qui définit des principes selon lesquels les consultations entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents doivent améliorer la capacité du Conseil de sécurité à prendre des décisions judicieuses, efficaces et opportunes concernant la mise en œuvre des mandats et des responsabilités. Cela signifie que le maintien de la paix est un partenariat. Tous les partenaires doivent s'employer à renforcer la cohérence et l'efficacité. En l'absence d'une telle coopération entre les trois piliers du maintien de la paix, nous sommes tous voués à l'échec.

D'après ce que nous voyons, il y a ceux qui établissent les mandats et ceux qui les mettent en œuvre. Cette façon d'aborder les opérations de maintien de la paix est préjudiciable à leur efficacité. Cela porte atteinte à l'autorité et à la crédibilité de l'organe principal chargé d'assurer la paix et la sécurité, à savoir le Conseil, et cela empêche les outils qu'il crée d'atténuer certaines des crises les plus complexes au monde.

À cet égard, tous les partenaires doivent se mettre au diapason sur les questions relatives aux opérations de maintien de la paix. Comme l'ont mentionné la plupart des orateurs, des consultations continues et approfondies avec les pays fournisseurs de contingents à tous les niveaux et à tous les stades des processus de planification et de prise de décisions sont essentielles à la réussite de n'importe quelle opération de maintien de la paix des Nations Unies. Cela signifie que le Conseil de sécurité

ne peut travailler à ces questions en s'isolant de ceux qui mettent en œuvre ses résolutions et les mandats qu'il crée.

Nous constatons que les interventions de l'ONU en cas de conflit sont devenues très compliquées du fait des dynamiques politiques et sociales qui entourent les conflits à travers le monde. En fin de compte, la réussite d'une intervention dans le domaine du maintien de la paix repose sur un niveau élevé de coopération, de coordination et de cohérence. Dans une situation où la coopération, la coordination et la cohérence sont faibles, il devient beaucoup plus difficile d'obtenir des résultats stratégiques. Cela signifie que le partenariat triangulaire permet d'avoir une compréhension commune de la situation sur laquelle se fonde l'élaboration des mandats de maintien de la paix.

Une fois de plus, la résolution 1353 (2001), entre autres documents portant sur la coopération triangulaire, souligne la nécessité que le Secrétariat soit doté de ressources humaines et financières suffisantes pour s'acquitter de ses tâches de maintien de la paix. Il est regrettable que, récemment, les ressources financières aient diminué au détriment des soldats de la paix et des pays fournisseurs. Cela confirme une nouvelle fois la nécessité d'une coopération structurée en vue de combler le fossé entre les tâches prescrites par les mandats et les ressources afin d'avoir des mandats qui soient réalisables.

Le renforcement de la coopération triangulaire est dans l'intérêt du Conseil, du Secrétariat et des pays fournisseurs de contingents. En conséquence, je voudrais faire les observations suivantes.

Il faut instaurer des consultations véritables et régulières entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents. Les rencontres doivent être informelles afin d'encourager un dialogue franc, transparent et constructif. Elles doivent être organisées selon un format qui permettra d'aborder les questions opérationnelles et politiques et facilitera la prise de décisions politiques en toute connaissance de cause, en fonction de la réalité sur le terrain. Ces réunions régulières et informelles doivent être convoquées dans un esprit de préoccupation commune entre tous les acteurs du maintien de la paix. Au bout du compte, cela doit leur permettre de prévoir ensemble la meilleure manière d'accomplir les tâches spécifiques énoncées dans un mandat de maintien de la paix donné.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir invité le Bangladesh à prendre la parole au Conseil au sujet du renforcement de la coopération triangulaire pour les opérations de maintien de la paix.

Le partenariat triangulaire est essentiel à l'efficacité des activités de maintien de la paix des Nations Unies; c'est incontestable. Pourtant, la création de partenariats lorsque les trois principales parties prenantes – le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et le Secrétariat – ont des divergences d'opinion a toujours été et reste problématique. J'espère que le débat d'aujourd'hui permettra d'éclairer et d'orienter nos prochains travaux. Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et les autres intervenants.

Malgré une répartition claire des responsabilités entre les trois parties du triangle, il existe d'importants liens et interactions entre leurs travaux. Voilà pourquoi une coopération et une concertation constructives entre les trois sont essentielles à l'élaboration de mandats clairement définis, réalistes et réalisables. De plus, ces consultations peuvent réduire les écarts entre les mandats et la réalité pendant la phase de mise en œuvre, atténuer les tensions sur les questions non réglées dans d'autres organes, tels que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34) et la Cinquième Commission, et faire remonter des idées nouvelles du terrain afin de définir les contours des politiques futures, notamment pendant la phase de retrait d'une mission et sa sortie.

En vue d'asseoir le dialogue triangulaire sur des bases plus solides, nous avons, par le passé, tenu des discussions tant sur les questions de procédure que sur les questions de fond. À cet égard, nous devons saluer le travail accompli par les délégations lors des négociations du Comité des 34 en 2018, qui ont abouti à la rédaction d'une section consensuelle sur la coopération triangulaire avec des recommandations spécifiques. Dans le droit fil de ces discussions, je voudrais saisir cette occasion pour partager quelques réflexions concrètes.

Premièrement, l'objectif du renforcement de la coopération triangulaire doit être avant tout de surmonter le dilemme des mandats dits « sapin de Noël », contenant une pléthore de tâches. À cet égard, une plus grande souplesse et une plus grande réceptivité aux

apports des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ainsi qu'à ceux du terrain sont essentielles à l'heure d'établir les mandats. Le système d'évaluation et de notation du personnel et la répartition des responsabilités doivent également être uniformes et fondés sur des critères réalistes et réalisables. Fondamentalement, l'idée doit être de permettre aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police de s'approprier les décisions essentielles en créant des espaces où ils peuvent faire entendre leur voix, notamment en ce qui concerne la composition des opérations de maintien de la paix, les ajustements à apporter à la Force, les ressources nécessaires, etc.

Deuxièmement, très souvent, dans les organes des Nations Unies chargés des opérations de maintien de la paix, tels que le Comité des 34, la Cinquième Commission, le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, les vues du Conseil, des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et du Secrétariat sont très différentes. En outre, ces organes onusiens ont leurs propres modes de fonctionnement, qui ne sont pas nécessairement synchrones. Le dialogue triangulaire peut indubitablement jouer un rôle important pour surmonter ces obstacles et favoriser des interactions plus constructives et plus régulières, voire institutionnalisées, entre divers processus intergouvernementaux sur des questions cruciales, telles que la sûreté et la sécurité, la performance, la consolidation et la pérennisation de la paix, notamment.

Troisièmement, nous devons prendre des mesures concrètes pour systématiser davantage le dialogue triangulaire grâce à un mélange approprié de réunions officielles et officieuses. Nous estimons qu'il est très utile de tenir régulièrement des réunions officieuses au niveau des experts, en prévoyant la possibilité d'y faire participer les acteurs du terrain par visioconférence ou autres moyens, car cela favorisera des discussions interactives, dynamiques et axées sur le terrain. Ces réunions doivent encourager une réflexion de bas en haut et, en tant que telles, être suffisamment souples, constructives et ouvertes pour permettre aux décideurs de prendre des décisions éclairées sur la base des vues et préoccupations exprimées par les acteurs et les contributeurs sur le terrain. Il est également important de maintenir un équilibre adéquat entre le point de vue des militaires et celui des civils. Ces réunions officieuses peuvent être utilisées pour préparer des séances de haut

niveau tenues dans un cadre officiel, en vue d'une prise de décisions et d'un engagement politique.

Quatrièmement, les mécanismes existants, tels que le Comité des 34 et le Groupe de travail du Conseil de sécurité, doivent être utilisés pour des discussions plus approfondies sur les préoccupations communes concernant diverses questions de fond. En outre, les autres pratiques existantes pour les séances officielles et officieuses doivent être encore renforcées et rationalisées par des moyens novateurs. Le Groupe de travail du Conseil de sécurité peut jouer un rôle de catalyseur dans l'institutionnalisation de la coopération triangulaire par le biais d'un dialogue régulier et systématique avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat, l'idée étant de sortir du cadre traditionnel pro forma et convenu pour tenir des débats plus ouverts et plus interactifs, puis d'informer le Conseil de sécurité de leurs résultats. Le Conseil de sécurité peut ensuite en tenir compte à l'heure d'établir et de renouveler les mandats.

Cinquièmement et enfin, si nous voulons orienter systématiquement nos débats vers des points de convergence sur une période donnée, il est essentiel que les discussions d'une séance éclairent adéquatement les séances à venir. Le Secrétariat peut assurer le suivi des débats sous la forme d'une matrice, en particulier dans le cas des réunions portant sur des questions thématiques et des questions propres à une mission. En outre, une planification préalable et un calendrier annuel provisoire de consultations triangulaires assorti d'un ordre du jour souple peuvent aider à préparer les États Membres à contribuer de manière appropriée à ces réunions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord de remercier le Pérou d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et les autres intervenants de leurs exposés incisifs de cet après-midi.

Mon pays est un fournisseur de contingents et d'effectifs de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis près de 60 ans. Plus de 200 000 de nos citoyens les plus braves ont servi dans 46 missions à travers le monde dans certains des environnements les plus dangereux. Cent cinquante-six d'entre eux ont fait le sacrifice ultime pour la paix et la sécurité internationales. Le dévouement et le professionnalisme

de nos soldats de la paix sont largement reconnus. Ils sont bien formés, bien équipés et prêts à agir en toutes circonstances, conformément à leur mandat.

Nous sommes également fiers d'avoir contribué au maintien de la paix des Nations Unies dans le domaine des idées et de l'établissement de normes. Pendant la présidence pakistanaise du Conseil de sécurité en 2013, la résolution 2086 (2013) – une résolution phare – a été adoptée (voir S/PV.6903). Cette résolution reconnaissait pour la première fois la nature multidimensionnelle du maintien de la paix moderne et l'évolution de son rôle face aux défis complexes qui l'accompagnent.

Nous pensons que les pays fournisseurs de contingents sont les yeux et les oreilles de l'ONU sur le terrain. Leur contribution est donc inestimable pour le Secrétariat et le Conseil de sécurité. Voilà pourquoi le Pakistan est un fervent partisan d'une coopération triangulaire dynamique et robuste.

C'est dans cet esprit qu'en 2017, avec le Royaume-Uni, le Pakistan a présenté un document officiel au Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34) pour faciliter les discussions et trouver des moyens d'améliorer la coopération triangulaire. Nous nous félicitons de voir que cette initiative est mentionnée dans la note de cadrage (S/2019/538, annexe) pour le débat d'aujourd'hui. Grâce à nos efforts, un chapitre entier a été consacré à la coopération triangulaire dans le rapport du Comité des 34 cette année-là. Je voudrais évoquer cinq points spécifiques pour améliorer plus encore la coopération triangulaire.

Premièrement, le Pakistan considère qu'une communication et une concertation effectives entre les trois principales parties prenantes – le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents – sont essentielles pour un maintien de la paix efficace et axé sur les résultats, comme l'ont déjà souligné cet après-midi de nombreux orateurs. Il existe donc un véritable besoin d'institutionnaliser la coopération triangulaire pour en faire un cadre qui permette d'associer les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et le Secrétariat dès le début du processus.

Deuxièmement, alors que les environnements opérationnels sont de plus en plus instables et qu'on ne cesse de nous demander d'en faire plus avec moins, cette communication à trois prend d'autant plus d'importance.

Troisièmement, il n'est nul besoin d'ajouter une nouvelle couche de mécanismes officiels pour améliorer les choses. Tout ce que nous avons à faire, c'est de mieux

utiliser les voies existantes et de trouver le juste équilibre entre dialogue officiel et dialogue officieux. Tous deux, bien sûr, ont leur propre mérite.

Quatrièmement, les séances officielles doivent être revitalisées afin d'en tirer le meilleur parti en fournissant en temps voulu des informations pertinentes aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, l'objectif étant de permettre un dialogue de fond et constructif bien avant le renouvellement du mandat.

Cinquièmement, les membres élus du Conseil continuent de jouer un rôle de trait d'union crucial en facilitant les débats sur la coopération triangulaire. Cet aspect de la coopération triangulaire doit également être renforcé.

Avec le Maroc, le Pakistan a créé en 2017 un groupe informel de pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, qui rassemble presque tous les principaux contributeurs aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Notre groupe a co-organisé une réunion sur la coopération triangulaire avec la participation des principaux pays fournisseurs de contingents, de hauts représentants du Secrétariat et les membres du Conseil de sécurité. Nous estimons que la plateforme peut être utilisée pour promouvoir notre objectif commun d'une communication efficace et d'une amélioration du maintien de la paix.

Enfin, je voudrais dire que le Conseil de sécurité et le Secrétariat peuvent continuer de compter sur le Pakistan en tant que partenaire clef non seulement sur le terrain, mais aussi dans tous les aspects du maintien de la paix, y compris en ce qui concerne l'élaboration de normes et de politiques. Toutefois, sans une coopération triangulaire réelle et efficace, nous ne pouvons espérer relever avec succès les multiples défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Pérou d'avoir organisé cet important débat sur la question de la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans les opérations de maintien de la paix, ainsi que d'avoir invité l'Égypte, l'un des principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à y participer. La présente séance est particulièrement opportune à la lumière des débats importants qui ont lieu

à l'ONU sur la réforme et le renforcement du système de maintien de la paix. J'exprime également mes remerciements et ma gratitude aux orateurs qui m'ont précédé pour leurs exposés importants.

Nous savons que les initiatives de réforme du maintien de la paix tendent à mettre l'accent sur le renforcement des capacités ordinaires et des aspects opérationnels du maintien de la paix, même si nombre de ces initiatives proviennent de l'Agenda pour la paix de Boutros-Ghali (A/47/277), du rapport Brahimi (S/2000/809), du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) et, enfin, de l'actuelle initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, qui abordent tous les différents volets politiques et opérationnels du maintien de la paix.

Ces dernières années, l'accent n'a plus été mis sur les éléments techniques et opérationnels de l'efficacité et des résultats du maintien de la paix, mais sur la tenue de consultations entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, principalement sur les exigences opérationnelles et techniques des contingents et du personnel dans l'exécution de certaines tâches, même si la complexité croissante de l'environnement opérationnel des opérations de maintien de la paix sur le terrain souligne l'importance de procéder à un examen global de toute la mission afin de mieux définir et de mieux exécuter les mandats de maintien de la paix pour obtenir de meilleurs résultats.

Il faut une stratégie politique claire qui appuie l'exécution du mandat dans le cadre d'une vision globale pour une paix durable. Les personnes ici présentes conviendront peut-être avec moi que l'existence d'un cadre politique constitue un indicateur clef pour mesurer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et pour déterminer si elles se prêtent à une action dans des contextes spécifiques, qui diffèrent nécessairement d'un cas à l'autre.

Nous pensons qu'il importe que la portée et la nature du dialogue entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police soient renforcées. Bien que des consultations approfondies soient en cours à cet égard, nous, les pays fournisseurs de contingents, continuons de constater l'absence, dans ces dialogues, d'une dimension stratégique, qui ferait des pays fournisseurs de contingents de véritables partenaires dans les efforts visant à garantir que les opérations de maintien de la paix atteignent leurs objectifs stratégiques. Le format

actuel des consultations, conformément à la résolution 1353 (2001), ne permet pas d'atteindre le niveau souhaité de coopération triangulaire. Il est donc nécessaire de repenser ce format ancien et encore en place.

Toujours déterminée à améliorer l'efficacité du système de maintien de la paix et consciente des défis redoutables auxquels le maintien de la paix est confronté, l'Égypte, en tant qu'important pays fournisseur de contingents, a été à l'avant-garde des pays qui ont appuyé l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, ainsi que les engagements communs. Dans le contexte de sa disposition à assumer la présidence de l'Union africaine, l'Égypte a pris l'initiative de placer les pays fournisseurs de contingents africains et les pays africains qui accueillent des missions de maintien de la paix au centre des efforts visant à mettre en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix. En novembre 2018, le Caire a organisé la première conférence régionale de haut niveau, qui a offert aux principaux acteurs du système de maintien de la paix une occasion exceptionnelle d'examiner les moyens d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix dans une perspective mondiale, qui aborde les volets stratégique, politique et opérationnel d'une opération donnée.

Cette conférence régionale a débouché sur la « Feuille de route du Caire pour l'amélioration de la performance des opérations de maintien de la paix : du mandat à la sortie ». La Feuille de route du Caire définit le concept de performance de manière à refléter le large éventail de responsabilités et d'obligations que sous-tendent l'initiative Action pour le maintien de la paix et les engagements communs. Elle met particulièrement l'accent sur la nécessité de mener à titre prioritaire des analyses de terrain fondées sur un processus consultatif global entre les dirigeants de la mission, les pays hôtes, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les organisations régionales actives, les conclusions et recommandations issues de cette analyse devant servir de source d'information importante pour le Conseil de sécurité lorsqu'il examine, restructure et retire des missions.

Ainsi, la Feuille de route du Caire développe le concept de consultations tripartites pour en faire des consultations quadrilatérales entre les pays hôtes, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. La Feuille de route met également les capacités opérationnelles et techniques sur un pied d'égalité avec les priorités

politiques et la contribution essentielle des opérations de maintien de la paix à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Je voudrais également souligner que la Feuille de route du Caire a bénéficié de consultations approfondies au cours des derniers mois afin de refléter l'expérience, le savoir-faire, la sagesse et les aspirations d'un large éventail d'acteurs et de parties prenantes clés, notamment les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes, dont la plupart sont des pays africains qui ont contribué à l'élaboration et au développement de cette initiative et qui ont exprimé leur ferme appui à son contenu, qui incarne le leadership et l'appropriation africains.

C'est pourquoi j'appelle le Conseil de sécurité, qui a la compétence inhérente de maintenir la paix et la sécurité internationales, à examiner sérieusement les solutions concrètes proposées dans la Feuille de route du Caire face aux problèmes qui compromettent l'efficacité des opérations de maintien de la paix, notamment le renforcement des mécanismes de consultation entre le Conseil, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes.

Le commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali a pris note des défis redoutables et des difficultés opérationnelles graves et complexes auxquels sont confrontées ses forces au Mali. Je voudrais exprimer mes remerciements et mon appréciation au commandant de la force et à ses soldats, tout en soulignant que les tâches les plus sérieuses au Mali sont assumées par les forces égyptiennes, l'Égypte étant l'un des principaux contributeurs à cette importante opération des Nations Unies dans un pays africain frère.

Pour terminer, je voudrais vous remercier encore une fois, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance en ce moment si crucial et en cette période difficile pour les opérations de maintien de la paix, qui nous oblige tous à travailler ensemble et à faire montre de bonne foi de la volonté et de l'appui nécessaires pour que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient mieux adaptées aux objectifs fixés afin d'atteindre les buts visés.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Bermúdez Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence péruvienne d'avoir organisé le présent débat sur la coopération triangulaire dans le contexte des opérations

de maintien de la paix, ainsi que d'avoir invité l'Uruguay à y participer.

Nous vous souhaitons, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre délégation, plein succès dans votre présidence du Conseil au cours du mois de juillet.

Je remercie également pour leurs exposés le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix; le commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, le général de corps d'armée Dennis Gyllensporre; et la consultante indépendante et associée principale de recherche non résidente au Centre Brian Urquhart sur les opérations de paix de l'International Peace Institute de New York, M^{me} Alexandra Novosseloff. Nous avons également pris bonne note des interventions des membres du Conseil et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui ont pris la parole avant ma délégation.

Je voudrais réaffirmer l'attachement de l'Uruguay au système et aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Depuis qu'il est fournisseur de contingents ou de personnel de police, notre pays a déjà déployé plus de 50 000 militaires dans plus de 20 opérations à travers le monde. À ce jour, la contribution d'effectifs uruguayens classe notre pays en tant que principal fournisseur en Amérique et nous rapproche des 20 premiers au monde. Cet effort, soutenu durant des décennies, a conféré à notre pays une expérience très riche en la matière.

La coopération entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police – la coopération triangulaire – n'est pas un concept nouveau. Bien au contraire, ce concept est présent avec régularité dans les délibérations à l'ONU au moins depuis 1990, soit il y a pratiquement 30 ans. Je n'ai pas l'intention de réitérer des concepts dont ont déjà parlé les orateurs qui ont pris la parole avant moi, mais je voudrais au moins souligner qu'il existe d'abondants antécédents sous forme de documents et d'initiatives émanant du Conseil de sécurité lui-même et de l'Assemblée générale. Entre autres, nous pouvons citer le rapport Brahimi – le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (S/2000/809) de 2000 –, le rapport « Doctrine fondamentale » de 2001, le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) de 2015, l'initiative Horizons nouveaux de 2009, et l'initiative Action pour le maintien de la paix de 2018.

Au niveau du Conseil de sécurité, nous avons le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix mis en place en 2001, et la résolution 1353 (2001) adoptée la même année, la déclaration de la Présidente du 31 décembre 2015, publiée sous la cote S/PRST/2015/26, et la note sur les méthodes de travail parue sous la cote S/2017/507. Au niveau de l'Assemblée générale, depuis 2010 le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34) a consacré un chapitre de son rapport spécialement à la coopération triangulaire. En outre, ces amples efforts, fondés sur la discussion théorique, ont été accompagnés par la création de différents mécanismes pour mettre concrètement en œuvre la coopération triangulaire.

Toutefois, et malgré tous ces antécédents, il existe toujours un sentiment, partagé par le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, que les consultations actuelles ne sont pas à la hauteur des attentes et n'ont pas encore atteint leur plein potentiel. Certes, comme nous l'avons dit, la question de la coopération triangulaire revient régulièrement dans nos débats depuis des années, mais nous tenons à souligner qu'il importe, aujourd'hui plus que jamais, d'améliorer ces mécanismes du fait des défis particuliers auxquels sont actuellement confrontées les missions de maintien de la paix.

Nous sommes à une époque où les opérations de maintien de la paix se déploient dans des contextes opérationnels de plus en plus complexes et en perpétuelle mutation, et doivent faire face à tous types de menaces. Les soldats de la paix doivent recevoir une formation de haut niveau, pour les préparer aussi bien à s'acquitter des différentes tâches prescrites par le mandat qu'à utiliser un matériel très sophistiqué et les nouvelles technologies. Par ailleurs, alors qu'on exige des opérations de maintien de la paix qu'elles soient plus efficaces et plus efficaces, les budgets alloués pour les financer se réduisent d'année en année, et l'Organisation a du mal à rembourser à temps les montants dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Dans les circonstances actuelles, l'Uruguay est d'avis que pour relever ces défis il faut nécessairement une coopération triangulaire solide entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. À cet égard, nous pensons que l'information et l'expérience acquises de première main par les pays qui ont des contingents déployés dans des zones de conflit et leurs points de vue

sont très utiles au Conseil de sécurité alors qu'il s'efforce de mieux comprendre la situation et d'étudier les possibilités et les risques qui se présentent sur le terrain. En outre, nous ne devons pas sous-estimer l'importance qu'il y a de compter sur une large base d'appui aux mandats approuvés par le Conseil de sécurité, en particulier compte tenu des caractéristiques des nouvelles tâches qui ont été incorporées dans les mandats, qui sont de plus en plus complexes et impliquent des règles d'engagement plus robustes, comme c'est le cas, par exemple, de la protection des civils.

Qu'il me soit permis de faire très brièvement quelques observations qui, de l'avis de mon pays, peuvent contribuer à améliorer la qualité de la coopération triangulaire.

Durant notre mandat au Conseil en tant que membre non permanent en 2016 et 2017, nous avons pu impulser une initiative proposée par la Nouvelle-Zélande consistant en la convocation, par le rédacteur de la résolution, d'une réunion informelle entre les pays fournisseurs, les membres du Conseil et le Secrétariat, bien avant la prorogation d'un mandat. Ce format informel, avec la présence combinée de délégués diplomatiques et de conseillers militaires et de police, a montré qu'il peut favoriser un échange plus fluide entre les parties prenantes et qu'il est un bon complément aux réunions officielles avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police organisées par le Conseil de sécurité. Nous pensons que cette pratique qui, nous semble-t-il, continue d'être utilisée de temps à autre, doit l'être de façon plus systématique par le Conseil de

sécurité dans le cadre de ses travaux, par exemple en actualisant la note 507 relative aux méthodes de travail, qui contient un chapitre consacré à cette question.

De même, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix est un cadre viable pour renforcer la coopération triangulaire via la discussion de questions exceptionnelles, telles que la protection des civils, la sécurité du personnel de maintien de la paix, l'utilisation de la technologie ou la gestion de l'environnement dans les opérations de maintien de la paix, entre autres. Par ailleurs, le Secrétariat, notamment par l'intermédiaire de son Département des opérations de paix, a aussi un rôle clef à jouer à l'heure de convoquer des réunions avec les membres du Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, selon que de besoin, par exemple dans le cadre des examens stratégiques des missions ou lorsqu'un changement brusque intervient dans un environnement opérationnel.

Enfin, dans le cadre de l'Assemblée générale, le Comité des 34 constitue une instance précieuse où se retrouvent les trois acteurs de la coopération triangulaire et d'où peuvent émaner des recommandations et des directives politiques sur le sujet.

En définitive, et pour clore mon intervention, le renforcement de la coopération triangulaire doit être dans l'intérêt des trois parties, étant donné qu'elles profiteront mutuellement d'un meilleur dialogue, ce qui, à son tour, se répercutera positivement sur l'efficacité et l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

La séance est levée à 17 h 40.